



---

# *LA BELGIQUE, ARRIERE-GARDE DU REVEIL EN EUROPE*

---

*Analyse stratégique et tactique de Révolution Apostolique*



25 JANVIER 2019  
RÉVOLUTION APOSTOLIQUE  
Paris

# SOMMAIRE

<u>I. Analyse historique de la Belgique et de Bruxelles.</u>	1
<u>1. Origine</u>	1
<u>2. L'organisation médiévale</u>	1
<u>3. Histoire des 7 lignages</u>	3
<u>4. Bruxelles antique</u>	14
<u>5. Bruxelles, ville de commerce brabançonne</u>	14
<u>6. Un rôle international</u>	20
<u>7. Un nouveau statut régional</u>	20
<u>8. Transports publics</u>	21
<u>9. Communes</u>	22
<u>10. politique</u>	22
<u>11. Vie culturelle</u>	23
<u>12. Histoire des 7 portes de Bruxelles</u>	24
<u>13. Localisation des portes</u>	34
<u>14. Organisations qui ont leur siège à Bruxelles</u>	38
<u>II. Analyse statistique</u>	41
<u>1. La population en Belgique</u>	41
<u>2. Structure de la population en Belgique</u>	41
<u>3. Structure de la population par religion.</u>	42
<u>4. Actualité et spiritualité en Belgique.</u>	45
<u>III. Organisations et associations chrétiennes sur place en Belgique.</u>	49
<u>IV. Missions</u>	50

# I. Analyse historique de la Belgique et de Bruxelles.

## 1. Origine

La date de la fondation de Bruxelles ne fait pas l'unanimité. L'emplacement du site était déjà connu au VIIe siècle, lorsque l'évêque de Cambrai a commandé la construction d'une chapelle sur l'une des îles de la Seine. Au fur et à mesure, un petit village s'est formé autour de la chapelle, qui portera le nom de Broeksele . Le nom de Bruxelles entre véritablement dans l'histoire sous la forme Bruocsella en 966 (connu par une copie du XVe siècle), en langue germanique brōk- désigne le marais et \*sāli- (devenu sel(e) en moyen néerlandais) .

La date officielle de la fondation de la ville est 979, date à laquelle le Duc de Brabant a fait construire une forteresse sous l'empire d'Otton II du Saint-Empire, pour défendre la place.

C'est à partir du XIIe siècle, que les Ducs de Brabant se sont installés sur le mont des Arts, l'actuelle Place Royale, lorsque la ville s'est constituée en tant que telle.

## 2. L'organisation médiévale

Les Lignages étaient des familles aisées qui se sont réparties le pouvoir municipal de la même manière qu'ont pu le faire la Couronne de Castille. Ces familles ont réussi à obtenir une série de privilèges politiques et commerciaux de la part du Duc de Brabant.

En 1306, sept lignages ont été recensés, formant le Patriciat ou la noblesse urbaine. Les Lignages, après avoir écouté le mandataire – qui était le représentant du duc dans la ville – ont élu un échevin et un jury.

L'élection était annuelle pour éviter qu'un lignage ne l'emporte sur les autres, ce qui n'a pas empêché les luttes entre eux. Au XVe siècle, les affrontements entre les familles Van Lombeke et Van den Heetvelde ont marqué l'histoire de la ville.

Les Lignages ont refusé de partager leur pouvoir avec les artisans et les classes les plus basses. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la ville a connu une rébellion initiée par les personnes de différents métiers comme les tisseurs ou les teinturiers.

En 1356, après la mort du duc Jean III de Brabant, le comte de Flandre Louis de Male conteste à la duchesse Jeanne de Brabant la succession de son père, dont il a lui-même épousé une autre de ses filles. Au cours de la Guerre de succession du Duché de Brabant, les milices bruxelloises sont défaites à Scheut (Anderlecht). La duchesse Jeanne doit s'enfuir de la ville, qu'occupe une garnison flamande. La ville est rapidement reprise grâce à un coup de main audacieux d'Éverard t'Serclaes (24 octobre 1356). Après cet épisode, Bruxelles se sent à l'étroit et mal protégée dans ses remparts. La construction de la seconde enceinte commence en 1357 et se termine en 1379.

La ville avait acquis en 1301 le steen (c'est-à-dire une maison en pierre) dit De Meerte, situé sur la Grand-Place, pour en faire une maison échevinale. S'y ajoute en 1327 un steen voisin, Den Wilden Ever. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, ces bâtiments sont devenus inadéquats et de 1402 à 1405, la Ville fait construire sur leur emplacement un véritable hôtel de ville, correspondant à l'aile gauche de l'hôtel de ville actuel, y compris une tour terminale.

En 1370 après une accusation de profanation d'hosties contre les Juifs des émeutes antijuives s'ensuivent, et une vingtaine de Juifs sont brûlés, avant l'expulsion des Juifs de Bruxelles

. En 1390, les Lignages se sont vus dans l'obligation d'accorder le droit aux personnes de différents métiers de se regrouper en corporations

Au XV<sup>e</sup> siècle a lieu la nomination du premier bourgmestre bourgeois et de ses conseillers, représentant le peuple pour la première fois.

En 1430, le duc de Bourgogne Philippe le Bon hérite du Brabant. Il autorise l'approfondissement et l'élargissement de la Senne pour faciliter le commerce. Bruxelles devient alors une capitale des Pays-Bas bourguignons. Le duc arrondit ses possessions par héritages et achats au point de constituer un ensemble capable de défier les appétits des rois de France. Il donne à ses territoires le titre de Leo Belgicus. Bruxelles s'impose alors comme centre administratif et culturel, célèbre pour l'architecture de ses églises, son palais et son commerce d'artisanat de luxe. Mais l'ambition du fils de Philippe le Bon, Charles le Téméraire entraîne un conflit larvé avec le roi de France Louis XI qui soutient en sous-main la révolte des Liégeois contre les empiètements du duc. Voulant

s'imposer aux suisses dans le but de relier ses territoires du nord à ceux du sud (la Bourgogne), Charles le Téméraire engage le combat à Grandson et Morat. Vaincu, il perd la vie dans des conditions qui font penser à une trahison perpétrée en plein combat. Celle qui lui succède en 1477, Marie de Bourgogne, épouse Maximilien d'Autriche. Elle meurt dans un accident de cheval en 1482, laissant son époux et la dynastie des Habsbourg gouverner le Brabant, dans l'attente de la majorité de son fils, le futur Philippe le Beau.

C'est sous les ducs de Bourgogne que naissent les États Généraux qui représentent les diverses provinces du domaine bourguignon dans les territoires de l'actuelle Belgique, des Pays-Bas et du nord de la France. Cette autorité représentative, dans laquelle la noblesse a la prééminence, persistera, dans le territoire de la future Belgique, sous l'ancien régime et jusqu'à l'annexion française de 1793, exerçant le pouvoir avec des fortunes diverses face aux souverains, souvent étrangers, qui tenteront à plusieurs reprises de restreindre les droits des villes et des communes appelés aussi les privilèges.

En 1421, une constitution municipale a été adoptée, restant en vigueur jusqu'en 1795. Celle-ci répartissait le pouvoir entre le Patriciat, formé des Sept Lignages, et les corporations de métiers regroupées en Neuf Nations.

### 3. Histoire des 7 lignages

#### a) Fonctions des Lignages de Bruxelles

À leur première fonction civile et judiciaire, correspondait leur rôle d'échevins c'est-à-dire de juges et d'administrateurs de la ville.

À leur seconde fonction militaire, correspondait leur rôle de chefs des milices et de la cavalerie urbaines puis de capitaines des gardes bourgeoises.

À leur troisième fonction, correspondait leur rôle dans le développement économique et leur service pour le bien-être de la population en tant que dirigeants de la Suprême Charité, fondateurs et gestionnaires d'hôpitaux, d'hospices et d'institutions de bienfaisance ainsi qu'en tant que Doyens et Octovirs de la Chambre de Commerce appelée Gilde Drapière, Surintendants du canal de Bruxelles ou responsables des travaux et de l'embellissement public.

## b) Système de gouvernance

Les "Lignages de Bruxelles" constituaient ainsi, comme dans plusieurs autres cités européennes dirigées par des Lignages urbains, un type de gouvernance clanique où la capacité d'exercer une fonction publique était subordonnée à l'appartenance, attestée par une preuve généalogique patrilinéaire ou matrilinéaire, à un de ces sept clans ou lignages privilégiés.

Ce système ayant existé sans interruption à Bruxelles du Moyen Âge jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, il a laissé de nombreuses traces dans l'histoire urbaine qui ne peut être évoquée sans rappeler cette ancienne organisation de la cité.

## c) Histoire et institution

### ❖ Historique

Les lignages de Bruxelles remontent au moins au XIIIe siècle. En effet, il existe en 1306 une charte scellée par Jean II, duc de Brabant, qui promettait de rétablir leurs privilèges tels qu'ils étaient appliqués du temps de leurs ancêtres.

Comme dans toute oligarchie, les héritiers des familles lignagères se mariaient souvent entre eux. Aussi, en 1375, la duchesse Jeanne (petite fille de Jean II), décida avec son mari que pour devenir échevin, chacun devrait désormais choisir un lignage et y rester sa vie durant.

Durant tout l'Ancien Régime, les Premiers-Bourgmestres, les sept échevins, le premier doyen de la Gilde Drapière, les Capitaines de la Garde bourgeoise, les Trésoriers de la ville et les Superintendants des Serments étaient exclusivement issus des sept Lignages. Les lignages eurent l'exclusivité des charges politiques jusqu'en 1421.

En 1421, après les sanglants troubles civils entre les gens des Lignages et les riches bourgeois chefs des Métiers, formés en corporations, ceux-ci purent se grouper en neuf « Nations », regroupant 49 corporations. Il est inexact d'appeler cette révolte de 1421 « révolution démocratique » car ce fut une

lutte pour le pouvoir entre les lignagers détenteurs du sol et de riches membres des corporations détenteurs du nouveau pouvoir économique.

Ces "Nations", appelées ainsi car composées de bourgeois natifs, étaient également des organismes de droit public qui élisaient en leur sein, notamment, le Second-Bourgmestre, le Second-Doyen de la Gilde Drapière, les six Conseillers ayant, comme les échevins des Lignages, pouvoir exécutif (à ne pas confondre avec les actuels conseillers-communaux, faisant partie du pouvoir législatif communal).

Toutefois, le nombre des fonctions lignagères resta toujours supérieur à celui des fonctions des Nations de telle sorte que les décisions des Lignages aient toujours la majorité des votes.

Après la fin de l'Ancien Régime le pouvoir des lignages ne disparut pas d'un seul coup, et longtemps encore les descendants des Lignages de Bruxelles ont exercé des fonctions civiles ou politiques importantes dans la cité.

Tous les ans le magistrat de Bruxelles était renouvelé à la Saint-Jean d'été. Onze jours avant la Saint-Jean, soit le 13 juin, les membres des Lignages se réunissaient pour procéder au vote et pour participer à un banquet solennel.

L'on procédait ainsi d'après un règlement de 1375:

Dans chaque lignage il est distribué autant de boules de cire que de membres présents.

Quatre d'entre elles sont marquées intérieurement d'un trait blanc, une d'un trait noir.

Les quatre lignagers qui se trouvent en possession d'une boule à trait blanc sont directement électeurs au deuxième degré. Ils se réunissent à part et choisissent à la majorité un candidat échevin.

À défaut de majorité, le détenteur de la boule à trait noir intervient et tranche.

Ces cinq électeurs ne peuvent toutefois désigner l'un d'entre eux.

Le façonnage et la distribution des boules sont répétés trois fois pour préparer l'élection de chacune des trois personnes à présenter au choix du duc, le 19 juin, c'est-à-dire un pour chacun des sept lignages, en vue de leur nomination solennelle le 24 juin à la Saint-Jean d'été.

Ce système de vote fut modifié au cours des siècles mais les votants devaient toujours jurer en conscience de choisir "le meilleur (pour défendre la cité), le plus sage (pour la diriger) et le plus utile (pour la rendre prospère).

Les nouveaux élus entraient alors en charge le jour de la Saint-Jean d'été (24 juin).

#### d) Conditions d'admission

Pour pouvoir être admis en cette oligarchie des Lignages, il fallait prouver au moyen de preuves généalogiques que l'on était issu de ces familles privilégiées. Et bien évidemment, même si la qualité de lignager se transmettait aussi bien par les hommes que par les femmes, seul les hommes étaient admis dans les lignages car seul ceux-ci pouvaient remplir les fonctions publiques

Mais cette condition ne suffisait pas, il fallait en outre avoir la qualité de Bourgeois de Bruxelles, n'exercer aucun métier et vivre uniquement de ses rentes. C'est ainsi que de nombreuses familles membres des Nations descendaient des Lignages mais ne pouvaient pas y entrer si leurs membres exerçaient des "métiers bourgeois" et avaient une activité économique. Les familles bruxelloises issues des lignages conservaient soigneusement (et même jusqu'à nos jours) leur généalogie afin qu'un des leurs n'exerçant pas de métiers (avocats, seigneur de village, etc.) puisse le cas échéant y être admis.

On estimait en effet dans l'Ancien Régime qu'il était incompatible d'avoir une activité au service de l'État et d'avoir des intérêts commerciaux.

Les Lignages se réunissaient à l'hôtel de ville.

#### e) Gardiens des portes et des remparts

Les Lignages étaient chargés de défendre les portes et les remparts de Bruxelles. En 1383, chaque Lignage eut la charge de défendre une des sept portes de l'enceinte de Bruxelles et une partie du rempart. Le Lignage pouvait aussi utiliser cette porte pour y enfermer les membres du lignage ayant eu une conduite blâmable. En 1422, suite aux sanglants événements de 1421 qui avaient mené à un nouvel équilibre du pouvoir



entre les patriciens bruxellois rassemblés dans les Lignages de Bruxelles et les représentants des métiers qui constitueront alors les neuf Nations de Bruxelles, cette charge de défense des portes et des remparts fut également partagée.

- Les portes

- La Porte de Cologne fut défendue en 1383 par le Lignage Coudenbergh, auquel s'adjoint en 1422 la nation de Saint-Géry.
- La Porte d'Anderlecht fut défendue par le Lignage t'Serroelofs, auquel s'adjoint en 1422 la nation de Saint-Christophe.
- La Porte de Laeken fut défendue par le Lignage Sleeus, tâche partagée à partir de 1422 avec la nation de Notre-Dame.
- La Porte de Louvain fut défendue en 1383 par le Lignage Uten Steenweghe, secondé en 1422 par la nation de Saint-Jean.
- La Porte de Hal fut défendue en 1383 par le Lignage Serhuyghs, secondé en 1422 par la nation de Saint-Laurent.
- La Porte de Flandre fut défendue par le Lignage Sweerts, secondé en 1422 par la nation de Saint-Gilles.
- La Porte de Namur fut défendue en 1383 par le Lignage Rodenbeke, secondé en 1422 par la nation de Saint-Jacques.

- Droit à la bourgeoisie de Bruxelles

Tout descendant des Lignages de Bruxelles pouvait obtenir gratuitement la bourgeoisie de Bruxelles

C'est ainsi que plusieurs descendants des Lignages Steenweeghs (les descendants de Gabriel van der Elst) et Coudenbergh (les descendants de Catherine Spyskens, d'Overysse) ou encore Serhuyghs (les descendants

de Gilles van Marselaer) firent reconnaître leur origine lignagère pour bénéficier gratuitement de la bourgeoisie de Bruxelles.

f) Les Lignages de Bruxelles et la célébration de l'Ommegang

Notre Dame des Victoires du Sablon, puissante protectrice de la ville de Bruxelles, debout sur sa barque. C'est sous son égide et en son honneur que se déroule chaque année l'Ommegang de Bruxelles auquel participent toujours les Lignages de Bruxelles.

**Un des moments importants de la vie des Lignages de Bruxelles jusqu'à nos jours est la participation annuelle à l'Ommegang qui était à l'origine la plus importante procession lustrale de Bruxelles faite en l'honneur de Notre-Dame des Victoires du Sablon, la puissante protectrice de la ville de Bruxelles.**

Elle se déroulait le dimanche précédant la Pentecôte, qui était également le jour de la fête de la ville de Bruxelles.

Les magistrats et membres des Lignages, vêtus de la robe rouge écarlate le fameux écarlate bruxellois teinté dans le sang de taureau précédant immédiatement avec le magistrat la statue de la Vierge, participaient, comme toujours actuellement, à ce cortège sacré.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Henri van Bronchorst par testament fonda une bourse d'étude en faveur des membres des lignages de Bruxelles afin de faire des études, à l'origine, à l'université de Douai. Le choix de cette université n'est plus obligatoire aujourd'hui, mais cette bourse, pour la rhétorique, la philosophie, la théologie, le droit ou la médecine, est toujours existante et chaque année, un descendant des Lignages de Bruxelles peut l'obtenir auprès de l'administration des bourses d'études. Le montant de cette bourse est augmenté par l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles.

g) L'activité de bienfaisance des Lignages de Bruxelles

Outre leurs fonctions judiciaires et administratives ainsi que militaires, les Lignages de Bruxelles exerçaient également la bienfaisance et se préoccupaient des besoins et du bien-être de la population.

C'est ainsi que l'administration urbaine a créé un service administratif de secours aux indigents, appelé la "Suprême Charité", dont les maîtres généraux étaient choisis uniquement parmi les membres des Lignages à la sortie de leurs charges dans la magistrature urbaine.

Entre le XIIe et le XVIIIe siècle le magistrat lignager de la ville de Bruxelles a fondé en tant qu'institutions officielles de nombreux hospices pour vieillards, établissements pour enfants, hôtelleries pour pèlerins, infirmeries et maisons pour pauvres.

À côté de cela, les membres des Lignages ont eu également au cours des siècles à titre personnel une importante activité de bienfaisance privée et créé de nombreuses fondations et hôpitaux destinés à soulager la misère de la population ou des membres des lignages tombés dans l'indigence. Ces fondations privées ont continué à exister jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et furent après la Révolution française regroupées au sein des Hospices Réunis, toujours existants.

Parmi ces fondations de bienfaisance fondées à titre personnel par des membres des Lignages, l'on peut citer:

- 1128: Hospice Saint-Nicolas, cité dès 1128, à côté de l'église du même nom, destiné aux lignagers tombés dans la misère ou devenus infirmes.
- 1263: Hospice Ter Arken, rue Salazar 17, fondé avant 1263 par un membre de la famille Clutinc et destiné aux membres du lignage Serhuyghs.
- 1356: Hospice de la Sainte-Trinité, fondé avant 1356 par la fameuse mystique Heilwige Bloemart dite Bloemardine, fille de Wilhelmus Bloemart, bourgmestre de Bruxelles en 1282 et échevin

en 1261, 1270, 1283, et destiné aux membres du lignage Serroelofs.

- 1388: Fondation Sainte-Élisabeth de Hongrie ou de Landuyt, fondée en 1388 par l'évêque Jean t'Serclaes.
- 1522: Hospice Sainte-Croix, rue Haute, fondé en 1522 par Charles t'Seraerts.
- 1622: Hospice t'Serclaes ou de Sainte-Anne, rue de la Fiancée, fondé en 1622 par Anne t'Serclaes.
- 1656-1658: Hospice dit des Neuf Chœurs des Anges, rue des Chevaux fondé en 1656-1658 par demoiselle Louise van der Noot.

#### Quelques institutions semblables

Les phratries antiques, les curies de Rome, les clans écossais et polonais, ou dans une moindre mesure japonaise, qui constituent également un type d'organisation familiale de la société regroupant par voie féminine diverses familles ou gentes.

En Irlande, il y avait les Tribus de Galway (Treibheanna na Gaillimhe).

Dans les villes allemandes, il y avait également des sociétés de patriciens, ainsi à Cologne il y avait les "XV lignages de Cologne", comme les Lignages d'Alten Limpurg de Francfort qui existent toujours actuellement.

En France, on peut citer les Lignages de Toul, les Paraiges de Metz et les Estendes de Verdun.

En Espagne, un même système de lignages (Caballeros villanos) existait également dans la ville de Soria.

#### Armoiries des sept Lignages de Bruxelles

- 1) Blason famille française- Delpuech-de-Cagnac.svg Sleeus : de gueules plain qui est Bruxelles, au lion d'argent.

- 2) Coudenbergh : de gueules plain qui est Bruxelles, à trois tours d'argent ajourées du champ, ouvertes d'azur.
- 3) Steenweeghs : de gueules plain qui est Bruxelles, à cinq coquilles d'argent rangées en croix.
- 4) Serroelofs : de gueules plain qui est Bruxelles, à 9 billettes d'argent, rangées 4, 3 et 2.
- 5) Roodenbeke : d'argent à la bande ondée de gueules.
- 6) Blason famille belge Sweerts (Lignage de Bruxelles).svg Sweerts : parti-émanché d'une demi pièce et de 4 entières d'argent sur gueules.
- 7) Blason Famille belge Pipenpoy.svg Serhuyghs : d'azur à trois fleurs de lys au pied coupé d'argent.

Les actuels descendants des lignages de Bruxelles se sont regroupés au sein de l'Association royale des descendants des lignages de Bruxelles ou ARDLB, à laquelle le roi Baudouin avait accordé son haut patronage, étant Lui-même issu de chacun des sept lignages.

Les Lignages s'occupent actuellement principalement de la défense du patrimoine culturel et historique de Bruxelles.

À la suite de l'union entre Barbant et Bourgogne, Bruxelles est devenue la capitale. En 1477, Bruxelles dépendait alors de l'Empire espagnol et est devenu l'un des sièges des gouverneurs de Flandre.

En 1609, les Provinces Unies du nord se séparèrent et Bruxelles resta la capitale des Pays-Bas espagnols. Étrangement, ce fut à Bruxelles que Charles Quint abdiqua en tant que Roi d'Espagne

Bruxelles a joué un rôle important dans les guerres de religion. Au XIIIe siècle déjà, la ville était l'un des foyers d'hérésie des béguards, son climat de tolérance a fait qu'Érasme décide d'y implanter sa résidence, et que le luthéranisme et le calvinisme s'implantent en force dans la ville.

Érasme, également appelé Érasme de Rotterdam (Desiderius Erasmus Roterodamus), né dans la nuit du 27 au 28 octobre, en 1467 (ou en 1466, ou en

1469) à Rotterdam, et mort le 12 juillet 1536 à Bâle, est un chanoine régulier de saint Augustin, philosophe, humaniste et théologien des Pays-Bas bourguignons, considéré comme l'une des figures majeures de la culture européenne.

Le calvinisme (nommé ainsi d'après Jean Calvin et aussi appelé la tradition réformée, la foi réformée ou la théologie réformée) est une doctrine théologique protestante et une approche de la vie chrétienne qui reposent sur le principe de la souveraineté de Dieu en toutes choses. Bien qu'elle fût développée par plusieurs théologiens tels que Martin Bucer, Wolfgang Musculus, Heinrich Bullinger<sup>3,4</sup>, Pierre Martyr Vermigli<sup>5</sup>, Ulrich Zwingli<sup>6</sup> et Théodore de Bèze, elle porte le nom du réformateur français Jean Calvin en raison de l'influence dominante qu'il eut sur elle et du rôle déterminant qu'il exerça dans les débats confessionnels et ecclésiastiques du XVI<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui ce terme fait référence aux doctrines et aux pratiques des Églises réformées, presbytériennes et congrégationalistes. Plus rarement, il désigne l'enseignement de Calvin lui-même.

Le luthéranisme est la théologie qui trouve son origine dans la pensée et les écrits du théologien et moine augustin allemand Martin Luther, à partir de 1517. Ce courant de pensée a favorisé plus généralement l'émergence d'une théologie protestante et d'églises protestantes au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, tout en restant la référence dogmatique principale du courant théologique d'églises protestantes luthériennes, notamment en Allemagne et dans les pays scandinaves. Du fait des circonstances historico-politiques, d'importantes églises luthériennes se sont constituées dans d'autres régions ou pays, en Alsace et Lorraine, à Madagascar, en Pologne, dans les pays baltes notamment. Le luthéranisme concerne à la fois la foi d'individus se réclamant protestants luthériens, les Églises luthériennes et un corpus théologique et ecclésiologique.

La théologie de Luther est le bien commun de l'ensemble de la Réforme protestante. Le luthéranisme est ainsi une branche du protestantisme, qui est lui-même un courant du christianisme.

En 1567, les luttes politico-religieuses se sont étendues à travers toute la Flandre et le roi Philippe II d'Espagne, pour les enrayer, a décidé d'envoyer le duc d'Albe. Cet événement est devenu célèbre pour la répression impitoyable qu'il a menée. Le duc d'Albe a alors mis en place le « Conseil des troubles » ou

le « Conseil de Sang » pour poursuivre les hérétiques et les dissidents. Cela a occasionné à cette époque un grand mal-être dans la région et a été l'une des causes de la « Guerre de Quatre-vingts ans » ou les « Guerres de Flandre ».

Lorsque le soulèvement de Guillaume d'Orange contre l'Espagne a eu lieu, aidé des pirates – appelés « gueux ou mendiants de la mer » - Bruxelles a soutenu la cause de l'indépendance.

L'instabilité politique a provoqué l'effondrement économique de la ville, situation qui ne s'améliorera qu'à l'arrivée au pouvoir de l'Infante Isabelle, fille de Philippe II, mariée à l'archiduc Albert d'Autriche.

En 1713, Bruxelles est passée de la souveraineté de l'Espagne à celle de l'Autriche par le biais du traité d'Utrecht.

#### h) L'indépendance et la capitale de la Belgique

En 1789, les Belges se sont soulevés contre les Autrichiens et ont proclamé les Etats belgiques unis, mais peu après, en 1795, Bruxelles a été occupée par les troupes napoléoniennes, appartenant à la France jusqu'en 1814.

En 1815, après la défaite de Napoléon à Waterloo, Bruxelles a rejoint le nouveau royaume des Pays-Bas, nés du Congrès de Vienne.

Le 25 août 1830, un nouveau mouvement insurrectionnel contre les Pays-Bas a donné lieu à l'indépendance de la Belgique, nommant Léopold Ier comme premier roi de Belgique et Bruxelles comme capitale de la nouvelle nation.

L'expansion de Bruxelles a été constante, excepté durant les deux grandes guerres, lorsque les troupes allemandes ont occupé la ville. La ville a gagné en importance, la preuve étant qu'elle a été choisie trois fois pour accueillir trois expositions universelles, celles de 1897, 1910 et 1958. C'est à l'occasion de la dernière exposition que l'Atomium a été construit ; cette structure s'est convertie en l'un des symboles de la ville avec le Manneken Pis.

Toutes les villes comptant un passé antique, possédaient autrefois quelque vénérable souvenir, cher au cœur des habitants, et dont les origines se perdaient dans la nuit des légendes. Le Manneken-Pis est, comme on sait, le plus fidèle habitant et le plus ancien bourgeois de Bruxelles.

Pour le Manneken-Pis, la patrie c'est le coin de la rue de l'Etuve et de la rue du Chêne, à Bruxelles. Il a été Bourguignon sous les ducs de Bourgogne; Allemand sous Maximilien; Espagnol sous Charles-Quint; gueux sous les troubles;

Autrichien sous Marie-Thérèse ; républicain en 1794 ; Français sous Napoléon ; quasi-Hollandais sous Guillaume ; Belge sous Léopold ; et jamais on ne l'a vu plus satisfait qu'aujourd'hui.

Tout le monde sait que Manneken-Pis est la gracieuse représentation en bronze d'un petit homme (Manneken), d'un enfant haut de coudée, d'un amour fixé dans nos murs, car il n'a pas d'ailes, occupé à pisser, et produisant ainsi un filet d'eau limpide. Il est élevé sur un piédestal, en-châssé dans une coquille de bon goût, garanti par une grille en fer, et pisse depuis des temps très reculés; il est habituellement nu; les étrangers verront bientôt qu'on l'habille en noble Seigneur et en Garde-civiqueaux jours de grandes fêtes.

À l'heure actuelle, Bruxelles est une ville cosmopolite ; elle est la capitale politique de l'Union Européenne et accueille le Parlement européen, la Commission et le Conseil européen. De plus, Bruxelles est le siège de l'OTAN et est devenue l'arbitre entre les irréconciliables communautés wallonnes et flamande

i) Quel est le jour de la fête nationale de Belgique ?

Le 21 juillet

#### 4. Bruxelles antique

Une voie romaine traversait le site urbain actuel du sud au nord en venant de l'actuelle chaussée de Waterloo et allant vers Laeken. Elle suivait approximativement le flanc de la colline qui correspond aujourd'hui avec les quartiers du haut de la ville centrale. Un petit temple, appelé cella en latin, aurait pu s'élever au carrefour de cette voie avec un chemin montant depuis le débarcadère de la zone marécageuse de l'île Saint-Gery, broek. C'était un usage romain de jalonner les voies de communication, notamment les carrefours, par de telles constructions qui plaçaient les voyageurs sous la protection d'un dieu tout en servant de repères géographiques.

#### 5. Bruxelles, ville de commerce brabançonne



Au début du XII<sup>e</sup> siècle, le commerce devient un acteur principal en Europe occidentale. Les centres commerçants deviennent rapidement de puissantes villes, grâce aux rivières et canaux de la région. Cologne, Louvain, Gand, Ypres, Anvers et Bruges deviennent les pivots du commerce des textiles de la mer du Nord, d'abord surtout vers l'Allemagne, plus tard aussi vers la France, l'Italie et l'Angleterre. Grâce à ses artisans et à son port sur la Senne<sup>6</sup>, Bruxelles devient un carrefour marchand important. De cette prospérité témoigne le début des travaux à la collégiale Sainte-Gudule (1225) destinés à remplacer le sanctuaire roman par un édifice gothique.

Les deux siècles suivants voient Bruxelles s'enrichir. Le commerce se spécialise dans les belles étoffes qu'on exporte vers les marchés de France, d'Italie et d'Angleterre. Bruxelles se développe au sein du Brabant qui, contrairement au comté de Flandre, n'était pas fief du roi de France mais était incorporé à l'Empire germanique depuis 923. Dès 1183, l'empereur érigea le Brabant en duché. Henri I<sup>er</sup> (1190-1235), comte de Bruxelles et de Louvain et premier duc de Brabant, entreprend la construction de la première enceinte de Bruxelles, longue de 4 kilomètres, qui englobe l'île Saint-Géry et le premier port de Senne, la place du marché qui deviendra la Grand-Place de Bruxelles, le chapitre de Sainte-Gudule et le château du Coudenberg.

À l'opposé de la situation du comté de Flandre, qui voit les artisans s'opposer à leur suzerain, le roi de France, et en battre la chevalerie lors de la bataille des éperons d'or (Courtrai, 1302), les relations entre les villes brabançonnaises et leurs suzerains, le duc de Brabant et l'empereur romain germanique, sont excellentes. Les villes reçoivent rapidement des privilèges et des libertés et financent librement la politique ducale (en 1229, Bruxelles reçoit une charte (keure, en néerlandais) qui est la plus ancienne charte pénale connue).

L'administration des villes est aux mains des patriciens. Groupés dans les sept lignages.

En 1488 Bruxelles connaît une cruelle guerre civile et pendant l'été de 1489, une épidémie de peste.

À la mort de Philippe le Beau, sa sœur, Marguerite d'Autriche (1480-1530), devient gouverneur général des Pays-Bas en 1507 avec le titre officiel de Gouvernante et s'installe à Malines, où elle élève son neveu, le futur empereur Charles Quint.

En 1515, l'archiduc Charles d'Autriche, fils de Philippe le Beau, devient à 15 ans souverain de Bourgogne et, à 16 ans, hérite du trône d'Espagne. 1516 marque le début de la domination espagnole sur toute la région. Né à Gand, devenu l'empereur Charles Quint à la suite de son grand-père Maximilien, il favorise les Pays-Bas: il rétablit Bruxelles comme capitale, siège des États généraux des Pays-Bas et des trois conseils du gouvernement. Roi d'Espagne par son origine familiale, quoique né à Gand, devenu empereur d'Allemagne par élection de la diète, Charles Quint possède aussi les titres des provinces et principautés des Pays-Bas, de par son ascendance bourguignonne. Ainsi, il intègre les Pays-Bas, avec l'Autriche et l'Espagne, dans un vaste ensemble comprenant aussi les colonies d'Amérique. Étendu sur deux hémisphères, c'est un empire dont on peut dire que "sur les possessions de l'empereur le soleil ne se couche jamais". Bruxelles abrite une cour des plus brillantes où affluent des nobles de toutes les parties de l'empire et la ville émerge rapidement comme la plus puissante ville brabançonne, dépassant ses rivales Louvain, Malines et Anvers. Bruxelles fleurit et devient une grande ville d'artistes et de scientifiques (Vésale, Mercator). Érasme y rédige un traité sur l'éducation d'un prince.

À Bruxelles siège un gouvernement qui, sous le nom de Conseil d'état, fonctionne selon les lois et traditions des Pays-Bas qui sont indépendantes de celles de l'Espagne et de l'Empire germanique dont Charles-Quint est à la fois roi et empereur. Les milices communales sont appelées, dans certaines limites, à participer aux guerres contre la France de François Ier aux côtés des troupes espagnoles cantonnées dans le pays. C'est l'occasion de guerroyer pour la noblesse, comme c'est le cas du comte d'Egmont, un Bruxellois qui s'illustre à la tête des armées. Mais le protestantisme contre lequel Charles Quint édite les placards, affiches prescrivant l'interdiction de la religion réformée sous la menace de représailles impitoyables, va gagner des populations de plus en plus nombreuses. Des exécutions capitales s'ensuivent et lorsque Philippe II d'Espagne succède à son père Charles Quint, qui abdique en 1555, une franche révolte éclate dans l'ensemble des Pays-Bas contre l'autoritarisme du nouveau roi.

À Bruxelles, les principaux représentants de la noblesse, soutenus par la majorité de la population présentent leurs doléances à la gouvernante des Pays-Bas représentant le roi d'Espagne. Traités de gueux par les fidèles du roi, ils revendiquent ce titre avec la devise "gueux jusqu'à la besace" et la révolte gagne l'ensemble des Pays-Bas du sud et du nord.

Philippe II réagit en envoyant des troupes qui arrivent d'Espagne en passant par la Franche-Comté, alors située en dehors du territoire de la France. La révolte devient alors une guerre de religion. Le duc d'Albe fait régner la terreur. Les chefs de la révolte, les comtes d'Egmont et de Horne sont décapités sur la Grand Place de Bruxelles. Le prince d'Orange, appelé Guillaume le Taciturne, ancien favori de Charles-Quint, ne cessera de guerroyer jusqu'à sa mort à la tête des révoltés avec le comte Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde né à Bruxelles dans une famille originaire de Savoie et de Franche-Comté, érudit polyglotte, auteur de pamphlets contre la corruption du Vatican, de traités d'éducation, mais aussi stratège qui dirigera la défense d'Anvers.

Les dirigeants de la révolte, traités de gueux par les Espagnols, entreprennent une guerre qui durera une vingtaine d'années pendant lesquelles Bruxelles doit subir impôts et réquisitions, tandis que l'ensemble du territoire de la Belgique est parcouru par des troupes de mercenaires, d'Espagnols et aussi de factions catholiques et protestantes en lutte les unes contre les autres, les protestants français s'efforçant d'apporter une aide aux protestants locaux. Bruxelles participe à l'Union d'Utrecht (1579) avec les protestants hollandais et sera même une république calviniste de l'automne 1577 jusqu'en mars 1585. Après un siège d'un an, durant lequel les combattants bruxellois sont épaulés par des "gueux de la mer" dirigés par le Liégeois de Boisot portant le titre d'amiral, la ville retombe sous la coupe espagnole.

Finalement, l'Espagne accordera une indépendance interne à un territoire correspondant, en plus grand, à l'actuelle Belgique sous les archiducs Albert et Isabelle, tandis que les Pays-Bas du nord finiront par acquérir leur indépendance. Sous les archiducs, durant une vingtaine d'années, la ville retrouve sa prospérité. Bruxelles redevient le siège du gouvernement des Pays-Bas espagnols, que l'on appelle le Conseil d'état, et la lutte contre le protestantisme continue.

Sous Louis XIV, le 13 août 1695, l'armée du maréchal de Villeroy, qui a envahi le pays, bombarde Bruxelles sur ordre de Louis XIV depuis les hauteurs de Scheut, à Anderlecht. Prenant pour repère la flèche de l'Hôtel de Ville, les canons manquent cependant le prestigieux édifice mais rasant les maisons de la Grand-Place et une grande partie de la ville (de 3830 à 5000 bâtiments suivant

les sources, soit un tiers de la surface bâtie). Les villes voisines réagissent aussitôt en envoyant vivres et secours. Les cours européennes s'indignent de ce bombardement de terreur, visant une population civile étrangère au conflit.

La reconstruction de la Grand-Place en fait dès lors l'une des plus belles places d'Europe. En 1700, on inaugure le Théâtre sur la Monnoye que le Gouverneur Général Maximilien-Emmanuel de Bavière a fait ériger sur le site de l'ancien hôtel des monnaies. Les ruines de la ville sont déblayées et de nouvelles rues sont tracées.

Pour la petite anecdote le monsieur chargé de la reconstruction de la grande place (chef des travaux) après la construction trouvant que la place n'était pas parfaite s'est jeté du haut d'un bâtiment et à la place où il est mort il y a un monument qui y est dressé (sujet de prière 1 pour détruire les autels.).

Le premier gouverneur autrichien, le Marquis de Prié, était détesté des Bruxellois, qui l'appelaient «Marquis de Pillé». Il sera remplacé par Charles de Lorraine. En 1731, un incendie détruit le palais du Coudenberg. En 1746, les troupes françaises du maréchal de Saxe occupent Bruxelles jusqu'en 1749. Cette année-là, après le retour des Autrichiens, Charles de Lorraine, qui avait dû fuir Bruxelles, y revient triomphalement. Personnage réputé débonnaire, il occupe les fonctions de gouverneur général des Pays-Bas jusqu'à sa mort en 1780. C'est sous son règne que l'on procède à d'importants travaux d'urbanisme: après avoir rasé les ruines de l'ancien palais du Coudenberg, qui avait été incendié, on aménage la Place Royale. Une fois ces travaux achevés, on procède à l'aménagement du parc Royal à l'emplacement de l'ancienne Warande (réserve de chasse) du palais du Coudenberg. En 1775, l'architecte Fisco avait déjà aménagé la place Saint-Michel (actuelle place des Martyrs) dans le quartier de la rue Neuve.

En 1801, le Premier Consul Bonaparte fonde le musée des Beaux-Arts de Bruxelles (qui deviendra les musées royaux des beaux-arts de Belgique en 1927) et reçoit de nombreuses œuvres en provenance du Louvre.

Le 22 juin 1804, Bruxelles reçoit le titre de « Bonne ville » de première classe de l'Empire. Le titre de duc lui est conféré.

Bruxelles capitale du royaume de Belgique

Quand, en 1830, Bruxelles devient la capitale de la Belgique indépendante, elle attire une nouvelle population administrative, tandis que les faubourgs industrialisés connaissent une grande densification démographique. Bruxelles accueille aussi beaucoup de réfugiés français et de francophones du sud du pays, recherchés pour peupler les administrations de ce jeune État où le pouvoir politique était aux mains de la haute bourgeoisie francophone, alors que la majorité des Belges parle l'un ou l'autre patois local.

Le libéralisme domine le long XIXe siècle dans la capitale belge et ce dès 1830. Contrairement à ce qui se passe dans certaines villes belges, l'orangisme ne présente à aucun moment une alternative crédible au belgicisme des autres partis. La domination du libéralisme (doctrinaire) était favorisée par plusieurs éléments : bourgeoisie éclairée, fort courant anti-clérical lié directement à la force des ligues maçonniques, présence de l'université libre de Bruxelles et ouvriers spécialisés peu attirés par un socialisme révolutionnaire. La politique poursuivie par le collège échevinal se définit par un libéralisme prononcé que ce soit par son absence de politique social, un laissez-faire général dans sa politique urbanistique et écologique ainsi qu'une politique favorisant la liberté commerciale. L'éducation constitue le seul domaine d'intervention précoce. En effet, la ville de Bruxelles se caractérise par un enseignement communal qui arrive à se poser comme concurrent sérieux face à la dominance des établissements catholiques

La place des Martyrs constitue un des lieux de mémoire autour duquel se développe tout un discours national, l'autre élément central, la monarchie, est également présente au milieu de Bruxelles. La capitale comprend de nombreux monuments érigés au XIXe siècle qui illustrent la grandeur de la Belgique : colonne du congrès, Cinquantenaire, palais de Justice... Pendant la Première Guerre mondiale, les deux éléments cités au-dessus – les événements de 1830 à travers la place des Martyrs et la monarchie à travers le 21 juillet prestation de Léopold Ier de Belgique

Le 20 novembre 1834 y est fondée l'université libre de Belgique, qui deviendra rapidement l'université libre de Bruxelles.

De gigantesques travaux confèrent à Bruxelles son statut de capitale: édification des Galeries royales Saint-Hubert (1846), voûtement de la Senne (1867-1871), construction du palais de Justice (1866-1883) et du parc du

Cinquantenaire avec son arc de triomphe. (1880). De nouveaux quartiers sont dessinés et font l'objet d'un plan d'urbanisme révolutionnaire qui comprend de grandes avenues et des parcs et s'étend à toutes les communes, contribuant à l'unification des esprits bruxellois qui acquièrent une conscience collective, surtout dans la bourgeoisie et les intellectuels. Sous l'impulsion de l'architecte Victor Horta, de superbes demeures Art nouveau s'érigent au début du XXe siècle. Bruxelles connaît alors un important retentissement culturel. Une littérature indépendante de Paris apparaît, la vie théâtrale est importante et de grands musées sont érigés.

Pendant la première guerre mondiale, Bruxelles est occupée par l'armée allemande, comme la plupart de la Belgique. La ville subit la déportation de centaines de travailleurs forcés en 1917, arrêtée grâce à la pression de l'opinion publique internationale, et accueille aussi des civils français évacués par les allemands des zones de combat. En 1917, Bruxelles est décrétée par l'occupant capitale du Conseil de Flandre et des affrontements ont lieu entre nationalistes flamands et belges. Le 10 novembre 1918, lendemain de l'abdication de l'empereur allemand Guillaume II suite à sa défaite militaire, une partie de la garnison allemande de Bruxelles se mutine. Des batailles de rue avec des officiers loyaux font des dizaines de morts. Les soldats pacifistes l'emportent et le 18 novembre le dernier camion allemand abandonne la ville.

## 6. Un rôle international

À la pointe de l'Europe, Bruxelles est donc devenue une cité multiculturelle et cosmopolite. Comme la majorité de l'Europe, la Belgique passe du boom économique des années 1960 à la récession des années 1970-1980. Cependant, durant ces décennies, Bruxelles renforce son rôle de capitale de l'Europe. Le siège de la Communauté européenne et celui de l'OTAN à Evere, une des dix-neuf communes, attirent plus d'un millier d'organismes internationaux et de lobbys qui y installent leurs sièges sociaux. Bruxelles possède aussi le plus grand nombre de diplomates après Washington (12 000) et plus de 30 % de la population bruxelloise est étrangère.

## 7. Un nouveau statut régional

L'histoire de la Belgique dans la dernière moitié du XXe siècle est dominé par l'incessant débat linguistique entre néerlandophones et francophones. Entre 1970 et 1994, la Constitution est remaniée, créant un État fédéral à trois régions : la Région flamande, néerlandophone ; la Région wallonne, francophone et germanophone ; la Région de Bruxelles-Capitale, bilingue. Cette modification donne également naissance à trois communautés culturelles : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone.

En 1989, Bruxelles reçoit les différentes institutions propres à son statut de région. Au-delà d'une simple agglomération, elle est depuis lors dotée d'un pouvoir d'ordonnances et de son propre Parlement et Gouvernement, ainsi que de diverses institutions spécifiques qui s'occupent des compétences communautaires dans la région :

la COCOF (Commission communautaire française, la VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie), la CCC-GGC (Commission communautaire commune-Gemeenschapelijke Gemeenschapscommissie).

Bruxelles reste ainsi une région bilingue assurant une protection de la minorité linguistique néerlandophone<sup>4</sup>

La région de Bruxelles compte 1 205 309 habitants au 1er mai 2018

Si on la compare à la plupart des régions d'Europe, Bruxelles-Capitale dispose d'un territoire relativement réduit, sa superficie étant de 161 kilomètres carrés. La région est enclavée en Région flamande, mais distincte de celle-ci. Bruxelles-Capitale recense 7 315,22 habitants par kilomètre carré au 1er janvier 2016. Elle constitue le premier bassin d'emploi de Belgique, en particulier dans le secteur tertiaire, malgré un taux de chômage de 16,9 % en novembre 2017. Bruxelles-Capitale est classée deuxième centre industriel de Belgique après Anvers.

La fleur stylisée représentée sur le drapeau officiel bruxellois est un iris des marais.

À l'origine, la langue de la population était le brabançon, variante locale du domaine linguistique néerlandophone. Mais, au cours des XIXe et XXe siècles,

on constate une montée de la langue française. Bruxelles est devenue bilingue, voire multilingue, avec le français pour langue majoritaire.

Contrairement aux autres régions et aux communautés, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale adopte des ordonnances et non des décrets. Dans le droit belge, les ordonnances sont hiérarchiquement inférieures aux décrets régionaux, à savoir qu'elles n'ont pas strictement force de loi contrairement aux décrets. Ceci est une indication supplémentaire que le statut d'égalité n'est pas encore parfait entre Bruxelles-Capitale et les autres régions de Belgique : la Région flamande et la Région wallonne.

## 8. Transports publics

Bruxelles est desservie par quatre grandes sociétés nationale ou régionales :

- ❖ la STIB (tram, métro et bus), société bruxelloise ;
- ❖ De Lijn (bus), société flamande ;
- ❖ la TEC (bus), société wallonne ;
- ❖ la SNCB (train), société fédérale.

## 9. Communes

La région se compose de 19 communes, dont la ville de Bruxelles, la plus vaste d'entre elles,

Les 19 communes composant la Région bruxelloise

Anderlecht, Auderghem , Berchem-Sainte-Agathe ,Ville de Bruxelles, Etterbeek , Evere, Forest , Ganshoren , Ixelles , Jette , Koekelberg , Molenbeek-Saint-Jean , Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek , Uccle, Watermael-Boitsfort , Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre-

Selon une étude récente (La Libre Belgique, la RTBF et l'Université catholique de Louvain (UCL), la part des immigrés non européens dépasse le 1/3 de la population

❖ Régions (01/01/2005)	Population totale	Personnes d'origine musulmane %
- Belgique	10 445 852	622 751 5,5 %
- Bruxelles-Capitale	1 006 749	256 220 25 %
- Wallonie	3 395 942	136 596 4,0 %



- Flandre 6 043 161 229 935 3,7 %

## 10. politique

Le gouvernement et le parlement bruxellois exercent leur pouvoir sur dix-neuf communes. On peut comparer les communes de Bruxelles aux arrondissements ou aux districts d'autres capitales. L'article 194 de la Constitution belge de 1831 désigne la commune centrale nommée « ville de Bruxelles » comme capitale de la Belgique. Mais, depuis la naissance de la région de Bruxelles-Capitale inscrite à l'article 4 de la révision constitutionnelle de 1994, on a assisté à l'installation de sièges de ministères fédéraux dans d'autres communes que la commune centrale, consacrant ainsi l'extension aux dix-neuf communes de la fonction de capitale de la Belgique. Ainsi, le Comité interministériel fédéral (CIPS) a son siège à 1060 Bruxelles, c'est-à-dire dans la commune de Saint-Gilles, et l'administration centrale du ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est installée à 1070 Bruxelles, dans la commune d'Anderlecht. Cette évolution est conforme au titre officiel de l'ensemble des dix-neuf communes groupées dans un grand arrondissement électoral unique dénommé par la constitution belge Bruxelles-Capitale. Les administrations du gouvernement de Bruxelles-Capitale proprement dit sont également installées dans plusieurs communes( mairies).

Cependant, les dix-neuf communes ont chacune un bourgmestre (maire), des échevins et un conseil communal qui disposent d'une autonomie interne en matière d'urbanisme, de culture et d'aide sociale, fruit de la tradition historique, alors que, par contre, dans le domaine budgétaire, elles sont soumises au contrôle centralisé du gouvernement et du parlement bruxellois, ce qui contribue à harmoniser la gestion des composantes de l'ensemble urbain. Le gouvernement bruxellois exerce aussi un pouvoir exclusif sur les transports en commun, les grandes voiries, la politique du logement, la lutte contre le chômage et il dispose même d'une capacité dans le domaine du commerce extérieur quand il s'agit de relations entre les entreprises bruxelloises et l'étranger.

Le parlement bruxellois est constitué de 89 membres élus au suffrage universel par les habitants des 19 communes formant la Région. Parmi les 89 députés, 72 font partie du groupe linguistique français et 17 du groupe linguistique néerlandais. Chaque groupe siège par ailleurs séparément au sein de son assemblée respective : Assemblée de la Commission communautaire française

(Parlement francophone bruxellois) et Assemblée de la Commission communautaire flamande (raad VGC). Le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale est choisi par le Parlement pour une durée de cinq ans. Il est composé de cinq ministres et de trois secrétaires d'État.

## 11. Vie culturelle

### a) Économie

Bruxelles-Capitale est une ville de PME et d'industries tertiaires (commerces, hôtellerie), mais elle possède aussi des entreprises industrielles, Audi et la SABCA. On peut y ajouter le port catégorisé port de mer et fluvial, qui occupe un nombre de travailleurs, près de 10 000 en comptant les emplois sous-traités, qui le classe dans la catégorie des entreprises industrielles. L'ensemble de l'industrie bruxelloise génère une constellation de sous-traitants directement rattachés à l'activité industrielle. La totalité du chiffre d'affaires généré par les entreprises de Bruxelles-Capitale place la ville en deuxième place derrière Anvers dans la statistique des places industrielles de Belgique<sup>40</sup>.

Cependant, la vie sociale à Bruxelles-Capitale a révélé, dans le dernier quart du XXe siècle, un phénomène de dualisation et de paupérisation. Les personnes qui atteignent tout juste le taux de pauvreté, ou se situent plus bas, représentent 26 %, alors que le reste de la population est aisée et même riche. Les spécialistes constatent que des difficultés vont se poser dans les domaines du social et de l'éducation et tout indique que la région, en grande difficulté financière, fiscalement exsangue et géographiquement étouffée par le cadre institutionnel belge, ne pourra s'en sortir seule. Mais, depuis 2012, l'évolution de la réforme constitutionnelle -destinée à augmenter les pouvoirs des régions durant la législature 2014-2019- a apporté la perspective de pouvoirs accrus pour le gouvernement bruxellois qui va acquérir des ressources fiscales supplémentaires.

Fin septembre 2014, le taux de chômage à Bruxelles est de 21,2 % alors que, d'autre part, la présence d'une population à haut niveau de revenus constituées par les cadres des institutions européennes et de sociétés privées, notamment des lobbys, influence vers le haut la position de Bruxelles dans

l'échelle de la richesse des villes européennes (deuxième derrière la zone centrale de Londres). Cela n'empêche pas les spécialistes de prévoir que des difficultés se poseront dans les domaines du social et de l'éducation et tout indique que la région restera dans une situation financière difficile, comme beaucoup de capitales, si elle ne peut compter sur un soutien suffisant de l'État belge. La contribution annuelle de l'état est justifiée par les frais considérables de police et de représentation officielle entraînés par la présence de nombreuses institutions internationales, ainsi que par les frais de fonctionnement et d'entretien des communications (routes, transports en commun) utilisées par des usagers de toute la Belgique, alors que la ville région de Bruxelles est enserrée dans un cadre géographique qui la prive des revenus fiscaux de ceux qui viennent y travailler en profitant des infrastructures urbaines, alors qu'ils payent leurs impôts dans les régions où ils habitent.

## 12. Histoire des 7 portes de Bruxelles

### a) La porte de Namur

La porte de Namur (en néerlandais : Naamsepoort) était l'une des portes de la seconde enceinte de Bruxelles construite au XIVe siècle et détruite à la fin du XVIIIe siècle. Elle s'appelait antérieurement Nouvelle porte du Coudenberg, par opposition à l'ancienne située sur la première enceinte, et reliait la rue Entre deux Portes (actuelle rue de Namur) au chemin d'Ixelles (actuelle chaussée d'Ixelles). Au XXIe siècle 'Porte de Namur' désigne plutôt le quartier bruxellois de ce nom qu'un bâtiment disparu.

Au cours de la construction des boulevards de la petite ceinture, deux anciens pavillons d'octroi néoclassiques y furent élevés par l'architecte Auguste Payen (collaborateur de Nicolas Roget, architecte de la Ville de Bruxelles) en 1836. L'octroi ayant été aboli en 1860, les bâtiments furent déplacés à l'entrée du Bois de la Cambre trois ans plus tard. La suppression des barrières permit alors au faubourg de Namur de se développer.

En 1866, les pavillons sont remplacés par la monumentale fontaine de Brouckère, œuvre de l'architecte Henri Beyaert et des sculpteurs Pierre Dunion et Edouard Fiers, érigée en souvenir du bourgmestre Charles de Brouckère. Le monument sera démonté en 1955 pour permettre le réaménagement des boulevards en prévision de l'exposition universelle de 1958.

L'appellation Porte de Namur finit alors par désigner l'ensemble du quartier ixellois, qui devient un des endroits les plus prisés du haut de la ville, rendez-vous de la classe aisée et des artistes. Le quartier comptait alors de nombreux cafés, restaurants chics, commerces de luxe, salles de spectacles, et plus tard, salles de cinéma.

La modernisation de l'infrastructure routière de la seconde moitié du XXe siècle, a marqué l'arrêt de cette période en transformant le quartier en lieu de transit pour voitures. La rue du Bastion qui reliait les boulevards à la chaussée de Wavre, a été supprimée et remplacée par une tour de bureaux, plusieurs immeubles néoclassiques disparaissent également. Des salles de spectacles sont transformées en grand magasins ou en fast food.

Aujourd'hui le quartier de la porte de Namur redevient un centre commercial très fréquenté, moins élitiste que par le passé, et l'un des quartiers les plus animés de la ville. Il se confond en partie avec le quartier dit « Matongé », rendez-vous des communautés africaines de Bruxelles

### **b) La porte d'Anderlecht**

La porte d'Anderlecht, appelée aussi t'Cruyseken, fait partie de la seconde enceinte de Bruxelles. Elle relie la rue d'Anderlecht à la chaussée de Mons.

Utilisée comme prison en 1747, elle fut détruite en 1784. Il subsiste encore les pavillons de l'octroi de la nouvelle porte datant de 1836, lors de l'aménagement des boulevards de petite ceinture. Les pavillons et leur sous-sol ont été transformés en Musée des égouts.

### **c) La porte d'Anvers**

La Porte d'Anvers est une ancienne porte de Bruxelles située sur la petite ceinture, sur le tracé de la seconde enceinte de la ville. Elle est la première des portes d'octroi, percées au début du XIXe siècle, en complément des anciennes portes médiévales, au travers des anciens remparts progressivement démantelés.

Jusqu'alors, pour passer de la rue de Laeken à la chaussée de Laeken (aujourd'hui chaussée d'Anvers), il était nécessaire d'effectuer un détour en U vers l'Est pour franchir l'enceinte à la Porte de Laeken, et de revenir ensuite sur ses pas de l'autre côté de la muraille et du fossé inondé qui la bordait.

C'est par le nouveau passage ménagé dans l'enceinte que Napoléon Bonaparte fait son entrée dans Bruxelles en 1804, passant sous une arche provisoire, raison pour laquelle la porte prendra en 1807, le nom de Porte Napoléon. Elle comporte deux pavillons d'octroi destinés au paiement des taxes grevant les marchandises qui entrent en ville.

En 1816, après la défaite française, il n'est plus question de conserver ce nom. Le tronçon de muraille et son fossé ont laissé place au premier boulevard de ceinture, auquel on donne le nom du nouveau souverain, Guillaume Ier des Pays-Bas. Le passage vers la ville, devenue lui aussi Porte Guillaume, prend de l'importance, devenant non seulement l'accès direct depuis le Royaume des Pays-Bas, mais aussi le passage vers la promenade champêtre de l'Allée verte, très prisée de la bonne société de l'époque. Les pavillons d'octroi sont déplacés à la nouvelle Porte de Ninove, et on érige en 1819 une arche monumentale dessinée par l'architecte Tilman-François Suys.

En 1830 la Belgique devenue indépendante, boulevard et porte prennent le nom de la ville d'Anvers. En 1835 la première gare de chemin de fer de la ville est construite à l'Allée verte, non loin de la porte. L'arche est démolie en 1838 et remplacée par une simple guérite, restée en place jusqu'en 1860, année de l'abolition de l'octroi. L'endroit devenu simple carrefour, conserve aujourd'hui son appellation de porte d'Anvers.

#### **d) La porte de Ninove**

La Porte de Ninove est une porte de Bruxelles située sur la petite ceinture, entre la porte de Flandre et la porte d'Anderlecht. Elle relie l'ancienne rue de Ninove (construite en 1804 et devenue en 1827 la rue des Fabriques) à la chaussée de Ninove.

La porte de Ninove ne fait pas partie des sept portes fortifiées de la seconde enceinte de Bruxelles : jusqu'au début du XIXe siècle c'est une ouverture dans les remparts, appelée Petite Écluse ou Écluse de Ransfort, par laquelle un affluent de la Senne pénètre dans la ville. L'écluse est destinée à réduire les inondations dues aux crues de la rivière.

En 1816, au cours de la construction des nouveaux boulevards, on déplace les pavillons d'octroi de la porte Napoléon vers la nouvelle porte de Ninove. Malgré la suppression de l'octroi en 1860, les deux pavillons ont été conservés,

tout comme ceux de la porte d'Anderlecht. Les pavillons de la porte de Ninove servent aujourd'hui au contrôle des collecteurs des égouts et de la Senne.

De la porte de Ninove, le canal Bruxelles-Charleroi s'éloigne de la petite ceinture en direction d'Anderlecht et de Hal.

L'époque du commencement de la construction de la première enceinte de Bruxelles est estimée au début du XIII<sup>e</sup> siècle sous le règne de Henri I<sup>er</sup> de Brabant, comte de Louvain et premier duc de Brabant, mais l'édification a pu s'étaler durant plusieurs décennies. Grâce aux plans et autres documents anciens, ainsi qu'aux vestiges conservés, le tracé des remparts est parfaitement connu. D'une longueur de 4 kilomètres, l'enceinte englobe d'une part le premier lieu de développement de la ville, l'île Saint-Géry et le premier port en bord de Senne et d'autre part les collines du Treurenberg avec la première collégiale romane Saints-Michel-et-Gudule (XI<sup>e</sup> siècle) et du Coudenberg avec le château ducal.

L'enceinte, construite à l'aide de pierres et de terre, est composée de piliers à section carrée espacés d'environ quatre mètres et reliés entre eux par des arcades enterrées dans un talus et surmonté d'une muraille percée de meurtrières. Une seconde série d'arcades supporte le chemin de ronde protégé par un parapet à créneaux. La défense du mur est complétée par une quarantaine de tours et par un large fossé qui pouvait être inondé dans certaines parties de la ville. L'accès à la ville étant assuré par sept portes principales et cinq guichets secondaires.

Très vite, la ville se sent à l'étroit dans ses murailles, des hameaux sont construits hors des murs. Après la mort de Jean III de Brabant (1355) et le conflit de succession qui en résulte, le comte Louis II de Flandre envahit Bruxelles. Grâce à la révolte menée par Éverard t'Serclaes, les Flamands sont chassés et les Brabançons reprennent la ville.

À la suite de cet épisode, il sera décidé la construction de la seconde enceinte de Bruxelles qui agrandira considérablement l'étendue de la cité.

Les deux fortifications ont longtemps coexisté. Le démantèlement de la première enceinte s'étale selon les quartiers du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Malgré les démolitions, les vestiges de la première enceinte ne sont pas insignifiants. On compte les éléments de huit tours et d'une bonne dizaine de

murailles ainsi que les traces de deux portes. La plupart ont échappé à la pioche grâce à leur intégration au cours du temps dans d'autres constructions en tant que fondations ou murs de maisons ou d'immeubles. Si certains ont été dégagés et sont aujourd'hui visibles de la voie publique, la plupart ne sont pas accessibles.

La courtine de Villers et la tour Saint-Jacques : long tronçon de muraille entre la rue des Alexiens (extra-muros) où il n'est visible que d'une cour d'école, et la rue de Villers où la rangée de petites maisons qui s'y adossaient ont été démolies. La courtine porte encore les traces de son ancienne intégration dans les logements, fenêtre percées ou arches obturées.

La « Tour Noire » : situé derrière l'église Sainte-Catherine. La démolition de cette partie de l'enceinte date du XVI<sup>e</sup> siècle lors de l'aménagement de nouveaux bassins du port de Bruxelles reliés au canal, la tour utilisée comme entrepôt a été épargnée. Désaffectée, cachée par de nouvelles constructions, on finit par l'oublier pour la redécouvrir en 1887 à l'occasion de la démolition du quartier de la Vierge noire. Menacée de démolition, le conseil communal de la Ville de Bruxelles, sous l'impulsion des premiers défenseurs du patrimoine et du bourgmestre Charles Buls, vota sa restauration. L'architecte de la ville la transforma selon l'idée que l'on se faisait à l'époque de l'architecture médiévale, l'affublant d'une toiture conique surmontée d'une girouette.

La tour d'angle ou « Tour Anneessens » : visible boulevard de l'Empereur, était la première tour voisine de la porte qui défendait la rue Haute, la Steenpoort qui servit ensuite de prison. Les arcs des fondations sont totalement dégagés du sol, ce qui la fait paraître plus haute qu'elle n'était à l'époque. Les démolitions pour la construction de la jonction Nord-Midi l'ont entièrement dégagée.

La courtine du Treurenberg et la tour du Pléban : cette partie de l'enceinte qui entourait la collégiale Saints-Michel-et-Gudule est parfaitement conservée dans les jardins des maisons de la rue du Bois sauvage, derrière la cathédrale. Dans le jardin de la cure, la tour a été dégagée des murs plus récents qui la transformaient en cellier. Les cinq arcades restaurées sont encore connectées aux traces de la porte du Treurenberg, démolie en 1760.

Quant au grand pan de mur visible dans le hall d'un hôtel de la rue du Fossé aux Loups il s'agit en fait d'une reconstruction plus proche de l'attraction touristique que du monument historique.

La seconde enceinte de Bruxelles est un ensemble de fortifications construites entre 1356 et 1383.

Depuis la construction de la première enceinte (XIII<sup>e</sup> siècle), la ville de Bruxelles a considérablement évolué et a pris beaucoup d'importance. À l'étroit entre ses murailles en raison de la croissance démographique, elle en déborde largement. La nécessité d'envisager de nouvelles protections mieux adaptées à l'époque devient pressante. En 1356, au lendemain de la Guerre de succession du Duché de Brabant, les autorités de la ville (dont Éverard t'Serclaes, nommé échevin) décident d'entreprendre la construction d'une seconde enceinte, les fortifications de la ville n'ayant pas empêché la prise de la ville.

#### **e) La Porte de Louvain**

Celle-ci aura une longueur de près de huit kilomètres, taille suffisante pour englober les hameaux et les champs qui approvisionnent la cité et dont certains subsisteront à l'abri des murs jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; elle sera jalonnée de quelque 70 tours semi-circulaires et de deux tours circulaires, plus grandes que les autres, la Grosse Tour et la Tour Bleue, situées à l'est de la ville. Elle aura sept portes principales (les portes de Laeken, de Flandre, d'Anderlecht, de Hal, de Namur, de Louvain et de Schaerbeek) chacune menant vers les sept entrées de la première enceinte. Cette seconde sera monumentale et représente pour l'époque une réalisation colossale. Construite selon les schémas habituels des défenses médiévales, elle sera entourée d'un fossé rempli d'eau dans les parties basses de la ville.

Les deux enceintes coexisteront jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, époque du début du démantèlement de la plus ancienne.

#### **f) La Porte de Schaerbeek**

Au XVI<sup>e</sup> siècle, aux sept portes fortifiées, on ajoute une huitième, la porte du Rivage, destinée à contrôler l'accès au port fluvial par le nouveau canal (1561).

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les nouvelles techniques de siège et l'évolution de l'armement avec l'apparition de l'artillerie, obligent la ville à entreprendre de grands travaux pour se doter de défenses supplémentaires afin de maintenir l'ennemi à distance des remparts, de nouveaux obstacles sont placés en avant



de l'enceinte : fossés, bastions et demi-lunes (ouvrages défensifs triangulaires dirigés vers l'extérieur). La réalisation la plus importante de l'époque est le Fort de Monterey, du nom du comte espagnol chargé de renforcer le système militaire de la cité. Les travaux du Fort sont réalisés entre 1672 et 1675 sur les hauteurs de Obbrussel (Haut-Bruxelles, futur Saint-Gilles), au sud de la porte de Hal, par les ingénieurs militaires Merex et Blom. Comme les autres fortifications de la ville, le fort de Monterey s'avère inefficace, et ne peut empêcher ni le bombardement de Bruxelles ordonné par le maréchal de Villeroy (1695) à partir des hauteurs de Scheut (nord-ouest de la ville), ni une cinquantaine d'années plus tard (1746) la prise de la ville par les troupes françaises. Après le départ de ces dernières, les fortifications sont en ruines. À cette époque, le développement de l'armement, des routes et du commerce met fin à la guerre de siège et rend encombrant le système défensif des villes qui entrave la mobilité et la circulation des marchandises.

#### **g) La Porte d'Anderlecht**

L'empereur Joseph II ordonne en 1782 le démantèlement de la plupart des places fortes des Pays-Bas, dont Bruxelles. Les travaux de destructions des ouvrages défensifs extérieurs débutent par l'est de la ville, le Fort de Monterey est vendu et sera détruit, la plupart des portes sont rasées à l'exception de la porte de Laeken et de la porte de Hal.

En 1795, les Pays-Bas sont annexés à la République française en guerre, les démolitions sont stoppées. Elle ne reprendront qu'en 1804 sous l'ordre du premier consul Napoléon. La porte de Laeken est à son tour supprimée en 1808. Par une ordonnance du 19 mai 1810, l'empereur français commande ensuite la démolition de la seconde enceinte pour la remplacer par des boulevards doublés d'une barrière. La guerre puis la fin de l'empire ne permettront pas l'exécution immédiate du projet.

#### **h) La Porte de Hal**

La stabilité revenue, en 1818, les autorités organisent un concours pour l'aplanissement des ruines des remparts et leur remplacement par des boulevards dans le but d'adapter Bruxelles aux exigences de la vie contemporaine, le projet de l'ingénieur Jean-Baptiste Vifquain est approuvé.

Celui-ci prévoit la construction de places et de boulevards de promenade avec de deux à quatre rangées d'arbres, une allée centrale et des voies latérales. On installe également une barrière longée par un fossé qui ferme la ville, la barrière de l'octroi défendue par une série de pavillons, puisque si les villes n'ont plus l'usage de murailles défensives, leur accès est toujours contrôlé pour permettre la perception des taxes sur les marchandises qui y pénètrent. Il imagine également de faire creuser le canal qui longe la ville par l'ouest en direction de Hal. Les travaux doivent être financés par la vente de terrains récupérés, ils s'étaleront sur plus de vingt ans.

En 1830, au moment de l'accession à l'indépendance de la Belgique, les travaux atteignent la porte de Hal qui, depuis sa désaffectation, a servi de prison militaire, puis de dépôt d'archives. Le nouveau gouvernement décide de l'épargner. En 1840, le boulevard côté rue Haute est surélevé de trois mètres, ce qui rend impossible le passage charretier de la porte. On la transforme plus tard en musée au prix de nombreuses transformations confiées en 1860 à l'architecte Henri Beyaert, qui ne s'embarrasse pas d'authenticité : il transforme, entre 1868 et 1871, l'austère tour médiévale en une sorte de château néo-gothique coiffé de toitures plus imposantes que celles d'origine, conformément à la conception que l'on se fait, à l'époque, de l'architecture du Moyen Âge. Ainsi, la porte de Hal est devenue un monument emblématique grâce, en plus, à son musée historique qui contient des pièces exceptionnelles et qui accueille des expositions temporaires belges et étrangères.

L'image romantique de la porte de Hal et de son musée représente un site de qualité de la seconde enceinte, même si ce monument se dresse en bordure d'un des boulevards aux immeubles modernes qui forment une boucle autour du centre de Bruxelles, dessinant un pentagone, dit aussi cœur de Bruxelles, deux mots qui servent toujours à désigner le centre de la ville.

1860 est, par ailleurs, l'année de la suppression de l'octroi (taxe perçue sur les marchandises entrant dans la ville) et donc de la dernière barrière physique entre la ville et les faubourgs. Les carrefours de la porte d'Anderlecht et de la porte de Ninove sont les seuls à avoir conservé les deux pavillons d'octroi qui encadraient les voies d'accès au centre-ville et remplaçaient les anciennes portes. L'un de ces pavillons sert d'entrée au musée des égouts, donnant accès à une visite de ceux-ci. Les deux pavillons de la porte de Namur ont été

déplacés pour être installés au bout de l'avenue Louise, à l'entrée du bois de la Cambre.

À partir des années 1950, sous la pression automobile, de nouveaux plans de circulation sont mis en place (en partie en prévision de l'Exposition universelle de 1958) : on creuse des tunnels pour les voitures aux croisements avec des voies latérales et les boulevards de promenade sont devenus une voie automobile rapide aux encombrements fréquents. Mais, en sous-sol, le métro offre une alternative commode pour se déplacer rapidement.

**Les Portes historiques de Bruxelles étaient au nombre de sept 7 pour chacune des deux enceintes fortifiées qu'a possédées la ville.**

<b>Portes de la première enceinte</b>	<b>Portes de la seconde enceinte</b>
1. Porte Noire ou de Malines	1. Porte de Laeken
2. Porte Sainte-Catherine	2. Porte de Flandre
3. Porte d'Overmolen ou porte Saint-Jacques	3. Porte d'Anderlecht
4. Steenpoort	4. Porte de Hal ou d'Obbussel
5. Porte du Coudenberg	5. Porte de Namur
6. Porte Sainte-Gudule ou Treurenberg	6. Porte de Louvain
7. Warmoespoort ou Porte aux Herbes Potagères	7. Porte de Schaerbeek ou Porte de Cologne <sup>2</sup>

Auxquelles on peut ajouter :

la Porte à Peine Perdue (début du XIV<sup>e</sup> siècle)

le Trou du rivage, puis Porte du Rivage, accès fluvial au port intérieur ouvert en 1561

Cependant il existait aussi des portes d'octroi

En effet Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle les anciens remparts de la seconde enceinte, qui ont perdu toute fonctions défensives sont progressivement

démantelés et remplacés par une barrière percée de nouvelles portes destinées à l'octroi, impôt indirect perçu à l'importation de denrées et de marchandises sur le territoire de la ville. Une administration avait pour mission de contrôler le passage entre les pavillons symétriques des portes et de percevoir les taxes. L'abolition de l'octroi le 21 juillet 1860 donna lieu à d'importantes festivités.

En 1804, la Porte d'Anvers, entre la porte de Laeken et la porte du Rivage.

En 1806, la Porte de Ninove, entre la porte de Flandre et la porte d'Anderlecht

En 1839, la Porte de Cologne<sup>3</sup>, entre la porte de Schaerbeek et la porte de Laeken

En 1840, la Porte de Charleroi, devenue Porte Louise ou place Louise, entre la porte de Hal et la porte de Namur

En 1849, la Porte de la Loi et en 1850, la Porte Léopold toutes deux donnant accès au nouveau quartier Léopold entre la Porte de Louvain et la porte de Namur

**La Porte de Laeken** est à l'origine une porte de Bruxelles faisant partie de la seconde enceinte. Construite quelques centaines de mètres au-delà de l'ancienne Porte Noire (dite aussi Petite Porte de Laeken), elle enjambait la Senne et était située à l'actuelle intersection du boulevard Émile Jacqmain et de la petite ceinture.

Au XVIIIe siècle, elle servit de prison pour les militaires et abritait, aux étages du donjon central, une prison pour les comédiens et les musiciens de théâtre. Plusieurs membres de la troupe du Théâtre de la Monnaie y furent incarcérés entre les années 1770 et 1790.

Pour passer de la rue de Laeken à la chaussée de Laeken (aujourd'hui chaussée d'Anvers), il était nécessaire d'effectuer un détour en U vers l'Est pour franchir l'enceinte à la Porte de Laeken, et de revenir ensuite sur ses pas de l'autre côté de la muraille et du fossé inondé qui la bordait. Pour cette raison, au début du XIXe siècle, une nouvelle porte de l'octroi fut percée à travers les anciens remparts : la porte d'Anvers, permettant une traversée directe de l'enceinte. La porte de Laeken fut détruite en 1807, les remparts ayant été rasés et remplacés par des boulevards (qui forment ce qu'on appelle actuellement la

petite ceinture). Les portes des remparts médiévaux furent remplacées par des portes de l'octroi, mais pas la porte de Laeken, dont la fonction était reprise par la Porte d'Anvers (un moment aussi appelée Porte Napoléon). Cette dernière se trouvait alors à l'intersection de la rue de Laeken, de la chaussée d'Anvers et de la petite ceinture. Ce dernier lieu est encore actuellement appelé Porte d'Anvers.

### 13. Localisation des portes

- La Porte de Coudenberg ou Froid-Mont, (rue Brédérode) abattue en 1761, elle s'ouvrait vers la route de Namur.

- La Steenpoort ou Porte de Steen était également une prison, elle fut abattue en partie en 1759. Cette porte s'ouvrait vers la route vers Hal.

- La Porte d'Overmolen ou Porte Saint-jacques ou encore Porte du Moulin Supérieur était située au carrefour du Marché -au- Charbon et de la rue du Bon-Secours, elle fut abattue en 1574. Cette porte s'ouvrait vers Mons et la France

- La Porte Sainte Catherine située sur la place Sainte Catherine actuelle, elle s'ouvrait vers la route de Flandre.

- La Porte noire située au bas de la rue de l'Evêque, près des anciennes Halles fut abattue en 1571.

- La Porte de Malines ou Warmoespoort ou encore Porte-aux-Herbes-Potagères, elle fut abattue lors du voûtement de la Senne. Elle s'ouvrait vers les potagers de la Ville d'Orsendael (vallon des chevaux). C'est par cette porte que les maraîchers de Schaerbeek entraient dans la ville.

La rue de Schaerbeek était appelée la rue des Ânes. L'utilisation des ânes est mentionnée dans les anciens documents dès 1138. La porte s'ouvrait vers Malins via Schaebeek

- La Porte Sainte-Gudule ou Treurenberg (Mont des Pleurs ou Château des Pleurs, ce surnom lui était donné car la tour de la porte contenait une prison pour dettes au XIIe siècle), abattue en 1760. La Porte Sainte-Gudule s'ouvrait vers la route Louvain-Cologne.

Outre les 7 portes, la première enceinte comportait 5 guichets ou poternes, c'étaient :

- A. Le s'wolfswiket ou poterne du Loup,
- B. Le guichet du Ruysbroeck,
- C. Le Bogaerdenwiket ou le guichet des Bogards
- D. Le guichet du Lion ou le Sleeuwswiket ou wiketum Romarum, guichet des Rames ou Châsis ou Priems wiket, guichet de Priem.
- E. Le guichet du Driesmolen, ou viquet du Driesmolen

La deuxième enceinte (1357-1379) comportait également 7 portes fortifiées s'ouvrant dans les mêmes directions que les portes de la première enceinte.

A l'heure actuelle, les boulevards extérieurs ont remplacé les vestiges de la deuxième enceinte. Fortement restaurée, seule la Porte de Hal subsiste.

#### **i) Porte de HAL**

La porte de Hal (en néerlandais Hallepoort), construite en 1381, est le dernier vestige de la seconde enceinte médiévale de la ville de Bruxelles. Elle a d'abord porté le nom de porte d'Obbrussel (Haut-Bruxelles, aujourd'hui Saint-Gilles). Il est mis fin à sa fonction militaire dès 1564. L'enceinte qui comportait initialement sept portes fut détruite entre 1818 et 1840 pour permettre la construction des boulevards de la « petite ceinture ». La porte de Hal se situe actuellement sur le boulevard du Midi et est accessible par la station de métro à laquelle elle a donné son nom.

La porte de Hal a servi successivement de grenier, de dépôt de mendicité, de prison et de dépôt d'archives, avant d'être transformée en musée à partir de 1847.

En 1847, la porte de Hal accueille les Musées royaux d'Armes, d'Armures, d'Antiquité et d'Ethnologie, créés par la jeune Belgique afin de justifier son existence, et qui deviendront plus tard les Musées royaux d'art et d'histoire..

- j) **La porte de Schaerbeek** est une des anciennes portes faisant partie de la seconde enceinte de Bruxelles. À l'origine elle portait le nom de porte de Cologne puisqu'elle donnait accès à la vieille route de Cologne (dont l'actuelle chaussée de Helmet est un vestige), laquelle permettait de rejoindre l'axe

commercial allant de Bruges à Cologne. En raison du développement du village de Schaerbeek, le nom de celui-ci a fini par remplacer celui de la ville rhénane.

En direction de Schaerbeek, l'actuelle chaussée de Haecht s'appelait chemin d'Ophem et menait au hameau d'Helmet.

L'appellation porte de Schaerbeek est encore utilisée au XXI<sup>e</sup> siècle pour désigner le carrefour de la rue Royale et du boulevard du Botanique, situé à quelques dizaines de mètres de l'emplacement de l'ancien édifice.

- k) **La Porte de Louvain** (en néerlandais : Leuvensepoort) est une ancienne porte de la seconde enceinte de Bruxelles, entre la porte de Namur et la porte de Schaerbeek. Elle reliait la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule au village extra-muros de Saint-Josse-ten-Noode, via la rue de Louvain. Cette porte se trouvait entre les places Surllet de Chokier et Madou actuelles.

En 1602, le duc d'Aarschot Charles de Croÿ, érige un pavillon de plaisance au pied des fortifications de cette porte. Cette demeure était délimitée par l'actuelle avenue de l'Astronomie, la chaussée de Louvain et les rues de la Commune et Saint-Alphonse.

- l) **La Porte de Flandre** est une porte qui faisait partie de la seconde enceinte de Bruxelles. Elle reliait la rue de Flandre à l'actuelle chaussée de Gand. Aujourd'hui elle est aussi le point de rencontre des rues de Flandre et Antoine Dansaert.

Détruite en 1783, la porte de Flandre fit place aux nouveaux boulevards de ceinture construits à partir de 1810 sur le site des anciens remparts.

### Les organes communaux

Comme collectivité politique, la commune dispose sur son territoire d'une large autonomie dans l'exercice de ses compétences. En contrepartie, elle est soumise à un contrôle du Gouvernement régional, par l'intermédiaire de Bruxelles Pouvoirs locaux.

L'organisation et la gestion d'une commune reposent principalement sur trois organes :

**Le Conseil communal** est composé de mandataires élus tous les six ans lors des élections communales. Ses membres, les conseillers communaux, votent les règlements et arrêtés communaux, le budget et le compte. Ils désignent également les Echevins qui, avec le Bourgmestre, forment le Collège des Bourgmestre et Echevins. Le Conseil communal se réunit sous la présidence du Bourgmestre au moins dix fois par an. Le lieu, le jour, l'heure et l'ordre du jour des Conseils communaux doivent être communiqués par affichage à la maison communale. L'ordre du jour est établi par le Collège des Bourgmestre et Echevins, chaque membre du Conseil communal ayant la possibilité d'y faire inscrire un point supplémentaire. Les votes ont lieu à la majorité absolue. Les réunions du Conseil communal sont publiques, sauf dans les cas où le huis clos est requis. Le citoyen peut donc y assister, sans toutefois participer aux débats.

**Le Collège des Bourgmestre et Echevins** s'occupe de la gestion quotidienne de la commune. Il exerce ses pouvoirs collectivement. En d'autres termes, chaque membre est solidairement responsable des décisions et des actes du Collège. Toutefois, si un dossier nécessite une préparation particulière, le travail peut être confié à un ou plusieurs Echevins, qui sont choisis par et parmi les Conseillers communaux. La présence en son sein d'hommes et de femmes est obligatoire. De plus, en Région de Bruxelles-Capitale, un dispositif d'incitation existe pour favoriser la présence au Collège des Bourgmestre et Echevins de membres tant francophones que néerlandophones.

**Le Bourgmestre** est nommé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale parmi les Conseillers communaux.

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est composé de 89 députés, dont 72 francophones et 17 néerlandophones. Les dernières élections régionales ont eu lieu le 25 mai 2014. Les prochaines se tiendront en 2019.

La composition des partis politiques : 22 PS, 16 MR, 12 DéFI, 8 cdH, 8 Ecolo, 5 Open VLD, 3 sp.a, 3 Groen, 3 N-VA, 2 CD&V, 1 Vlaams Belang, 4 PTB, 2 Indép.

## 14. Organisations qui ont leur siège à Bruxelles



1. **L'OTAN** (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) créée en 1949, est une puissante alliance stratégique et militaire qui compte aujourd'hui 28 Etats membres, européens et nord-américains.
2. **L'OMD** (Organisation mondiale des Douanes) contribue au bien-être économique et à la protection de la société au bénéfice de ses Membres à l'échelon national en favorisant l'émergence d'un environnement douanier honnête, transparent et prévisible. Le principe est de faciliter l'essor des échanges internationaux licites et permet de combattre efficacement les activités frauduleuses.
3. **Le Secrétariat Général du Benelux** : le centre administratif de l'Union Benelux.
4. **Eurocontrol**: organisme responsable de la sécurité de la navigation aérienne en Europe, et en charge de réaliser un système uniforme de gestion du trafic aérien sur l'ensemble des 41 Etats européens.

#### **1. Organisations qui ont une antenne à Bruxelles**

1. **Le Conseil de l'Europe** : à ne pas confondre avec le Conseil de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe a pour objectif de favoriser en Europe un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé le 5 mai 1949 par 10 Etats fondateurs, le Conseil regroupe aujourd'hui 47 Etats membres. Il siège à Strasbourg, mais dispose d'un Bureau de Liaison à Bruxelles.
2. **L'ONU** (Organisation des Nations Unies) a été créée en 1945 à l'initiative de 51 Etats. Son siège principal se trouve à New York (Etats-Unis), mais les Nations Unies disposent d'un Centre Régional d'Informations pour l'Europe occidentale à Bruxelles.

3. **L'UNESCO** (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) : son objectif principal est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant la collaboration entre nations par l'éducation, la science, la culture et la communication, dans le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le siège de l'UNESCO est situé à Paris, mais Bruxelles accueille une Commission nationale belge, au Ministère des Affaires étrangères.
4. **Le UNHCR** (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés): créé en 1950, l'UNHCR vise à assurer la protection internationale et l'assistance des réfugiés. Son siège se trouve à Genève, mais une Délégation régionale pour les Pays du Benelux et les Institutions européennes se situe à Bruxelles.
5. **L'OMS** (Organisation mondiale de la Santé): son but est d'amener tous les pays au niveau de santé le plus élevé possible. Le siège principal de l'OMS est situé à Genève, mais Bruxelles accueille un Bureau auprès de l'Union européenne.
6. **L'OIT** (Organisation internationale du Travail): Bruxelles accueille le Bureau de l'OIT pour l'Union Européenne et le Benelux.
7. **L'UNICEF** (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) : l'UNICEF mène un combat pour les droits de l'enfant au niveau international. Le Comité belge est situé à Bruxelles.
8. **Le PNUD** (Programme des Nations Unies pour le Développement) est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie.
9. **La Banque Mondiale** est l'une des plus importantes sources d'aide au développement du monde. Elle s'efforce principalement d'aider les

populations et les pays les plus pauvres. Le Bureau pour le Benelux et l'Union Européenne est situé à Bruxelles.

10. **L'UA (Union Africaine)** cherche à assurer le maintien de la paix et à favoriser l'adoption de traité internationaux intéressant spécialement ses pays. Composée de plus de 50 pays africains, elle a son siège à Addis-Abeba (Ethiopie) et possède un bureau permanent à Bruxelles.

11. **L'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations)** a pour but d'organiser le transfert des migrants, réfugiés et personnes déplacées, vers des pays offrant des possibilités de réinstallation. L'OIM travaille également au transfert de technologies vers des pays en voie de développement. Créée en 1951, l'OIM a son siège principal à Genève mais dispose d'un bureau à Bruxelles.

12. **L'ARE (Assemblée des Régions d'Europe)** : La Région de Bruxelles-Capitale est membre de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) depuis 1994. Cette organisation, fondée en 1985, est le plus large réseau indépendant des régions dans la grande Europe. Forte de plus de 270 régions issues de 34 pays et 16 organisations interrégionales, l'ARE est la voix politique de ses membres et un forum pour la coopération interrégionale. Le siège de l'ARE est situé à Strasbourg, mais Bruxelles accueille un bureau.

La présence de nombreuses institutions européennes et internationales fait de Bruxelles un centre important de décision. Dans son sillage, une série d'organisations non-gouvernementales, de fédérations, de bureaux de consultance, de presse, etc. se sont établis dans la proximité du quartier européen.

## II. Analyse statistique.

### 1. La population en Belgique

Au 1<sup>er</sup> janvier, la population belge était d'environ 11.322.088 habitants. Avec un taux de croissance de la natalité d'environ 0.5 % en 2017, la population belge s'installe à 11.376.070 habitants en 2018. Par ailleurs, la région de Bruxelles-capitale comptait en 2017 1.191.604 habitants tandis qu'en 2018, elle compte plus de 1.198.726 habitants. Cela montre une dynamique croissante de la démographie en Belgique et aussi à Bruxelles la ville qui est au cœur de notre mission apostolique.

## 2. Structure de la population en Belgique

Selon que l'on se fonde sur le nombre d'étrangers ou le nombre de personnes nées étrangère, la perception que l'on se fait de l'ampleur de la population issue de l'immigration varie considérablement. En effet, si les étrangers représentent **11 %** de la population totale du pays, on compte un peu plus de **19 %** de personnes nées étrangères. Dans le top 5 de la population étrangère à la naissance (étrangers + Belges nés avec une nationalité étrangère), on retrouve : les Marocains, les Italiens, les Français, les Turcs et les Néerlandais.

La population de nationalité étrangère en Belgique est majoritairement européenne (68% de l'UE-28):

- **53% regroupent des personnes originaires d'un pays de l'UE15** (composée des 15 « anciens » pays membres de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.)
- **15% proviennent d'un des 13 « nouveaux » États membre de l'UE** (c: Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie.)
- **7% proviennent d'un autre pays d'Europe**  
Parmi ceux-ci, la Turquie demeure le premier pays d'origine.
- **8% proviennent d'un pays d'Afrique du Nord**  
Le principal pays d'origine est le Maroc
- **6% proviennent d'un pays d'Afrique subsaharienne**  
Le principal pays d'origine est la R.D.Congo
- **7% proviennent d'un pays d'Asie**  
Il s'agit principalement de personnes venant de Chine. Viennent ensuite celles venant d'Inde.
- **2% proviennent d'un pays d'Amérique Latine**

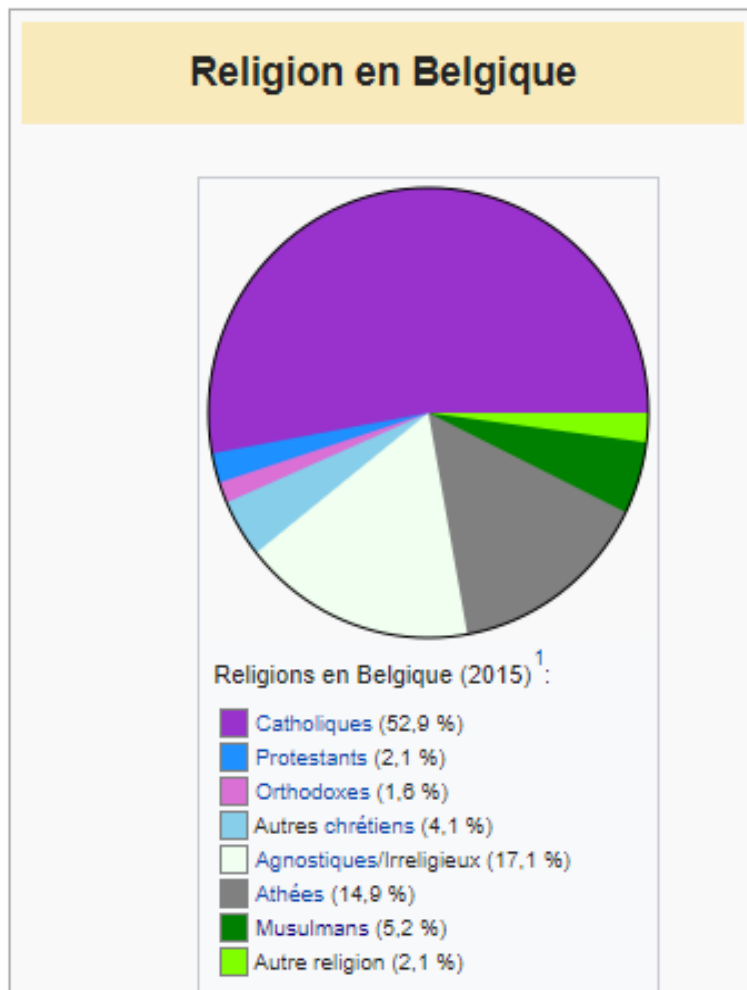
Il s'agit principalement de personnes venant du Brésil et dans une moindre mesure, d'Equateur.

- **1% proviennent d'un pays d'Amérique du Nord**

Il s'agit principalement de personnes venant des Etats-Unis

### 3. Structure de la population par religion.

Le schéma ci-dessous illustre la structure de l'environnement religieux en Belgique. En effet, La Belgique est de tradition catholique depuis le haut Moyen Âge mais ce culte cohabite maintenant avec d'autres religions ainsi qu'avec une minorité agnostique et athée et une augmentation des sectes comme l'indique le schéma ci-dessous :



Source : Wikipédia-chiffres en 2015

A Bruxelles, on assiste à une montée en flèche des personnes qui se convertissent à l'islam. Ils représentaient en 2016 près de 24 % de la population

musulmane belge selon une étude du sociologue Jan Hertogen. C'est donc cette tendance qui observé à Bruxelles la montée de l'islamisation de la ville.

- Influence de l'islam en Belgique.

L'islam prend de la place en Belgique pour une raison majeure : L'immigration issue des pays du Maghreb et des pays fortement islamisés. Aussi constatons nous l'augmentation de l'influence de l'islam qui agissent en associations à but non lucratif afin d'asseoir leur influence sur le sol belge. Elle s'installe comme la deuxième religion la plus répandue après le christianisme ( +7% de la population belge ). Par ailleurs, on compte 328 mosquées recensées en Belgique et les villes de **Bruxelles** et d'Anvers totalisent près de 40% des lieux de prière du pays.

Le Mouvement islamique est redouté à cause des attentats qui sont associés à l'islam.

- L'influence du judaïsme

Les juifs agissent via Le **Comité de coordination des organisations juives de Belgique (CCOJB)**. Il permet de rendre active plus de 45 synagogues actives dont 30 à Anvers en Belgique. Les villes d'Anvers et de Bruxelles abritent plus de 95 % de la communauté juive de Belgique.

Les juifs se font très discret car ils sont la cible d'attentat. (Dernier attentat antisémite: 2014 :Tuerie dans le musée juif et incendie criminel dans la synagogue d'Anderlecht).En Belgique, les lieux qui représentent la communauté juive bénéficient d'une **sécurité renforcée**

20 000 juifs seulement sur le sol belge et ces dernières années, il y a une vague continue d'émigration (retour en Israël) certainement l'accomplissement d'une des prophéties du prophète Esaïe.

- Influence du protestantisme

C'est la 3<sup>ème</sup> religion pratiquée en Belgique, s'agissant du protestantisme. la plupart des églises rassemblées dans le Conseil administratif du Culte protestant et évangélique, reconnu par les autorités depuis 2003. Ces églises

mènent des actions dans le pays sous la forme d'associations chrétiennes protestantes.

Par ailleurs, les missions d'évangélisation sont très encadrées. Les forces de l'ordre encadre les évangélisations dans les rues pour éviter tout mouvement de foule et d'éventuel débordement ( Ex : MINDESCRI).

- Influence du catholicisme

Il est certainement le plus influent de la Belgique au regard du nombre de croyants et de leur présence dans les médias En effet, l'église catholique possède La Maison des Médias Catholiques qui regroupe les médias catholiques ( Radio catholique en Belgique francophone, RCF, RTCB (Radio Télévision Catholique Belge). Par ailleurs, il s'est d'une arme pour attirer les jeunes belges ; les Mouvements de Jeunesse qui comprennent Les Scouts 58 000 membres environ (2017), Les Guides Catholiques de Belgique- 23 000 membres (2014).

Somme toutes, il existe plusieurs couches religieuses en Belgique. La pratique religieuse s'est donc acclimatée à l'environnement du pays.

#### 4. Actualité et spiritualité en Belgique.

La Constitution du Royaume de Belgique établit des obligations claires et positives pour protéger la liberté de religion ou de croyance. La version la plus récente de la Constitution, qui incorpore les amendements antérieurs à 2014, dispose<sup>1</sup> à l'article 19 : « la liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés ». L'article 20 dispose : « Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte, ni d'en observer les jours de repos ». L'article 21, alinéa 1, dispose : « L'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs, et de publier leurs

actes, sauf, en ce dernier cas, la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publication ». L'article 181, paragraphe 1, dispose : « Les traitements et pensions des ministres des cultes sont à la charge de l'État ; les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget ».

L'État finance les communautés religieuses et assimilées qui sont reconnues, à savoir le catholicisme, le protestantisme, l'anglicanisme, le judaïsme, l'islam, l'orthodoxie et l'humanisme séculier. Le bouddhisme suit actuellement un processus dans le but d'être reconnu, et les demandes pour l'hindouisme et l'Église orthodoxe syriaque sont en attente.

Il n'existe pas de critères juridiques ou constitutionnels pour l'octroi de la reconnaissance de l'État. En 1985, le ministre de la justice de l'époque, Jean Gol, (homme politique belge) a déclaré dans une réponse à une question parlementaire que les critères suivants devaient être pris en considération : le nombre de membres de la communauté religieuse, son histoire et sa contribution au bien de la société. Toutefois, sa compréhension des critères requis n'a jamais été consacrée par la loi. Quelles que soient leurs croyances, les contribuables fournissent le principal soutien financier aux quelques religions ou philosophies de vie reconnues par l'État.

Les groupes qui ne sont pas reconnus par l'État peuvent acquérir le statut d'associations à but non lucratif. Leurs membres peuvent jouir pleinement de leurs droits à la liberté religieuse.

Dans les écoles publiques, une instruction religieuse ou un enseignement « moral » est dispensé en fonction de ce que les parents préfèrent. Le système d'éducation public exige la neutralité dans la présentation des points de vue religieux, en dehors des cours d'instruction religieuse. Toutes les écoles publiques doivent fournir des enseignants pour chacun des groupes religieux ou croyances reconnus par l'État. Les professeurs de religion dans les écoles publiques sont nommés par leurs groupes confessionnels respectifs. Les écoles confessionnelles suivent le même cursus que les écoles publiques et reçoivent des subventions gouvernementales pour leurs frais d'exploitation, tels que ceux pour l'entretien des bâtiments et les services publics. Il y a actuellement un débat en Wallonie sur les programmes scolaires, car il y a un effort pour préserver l'enseignement de la foi catholique dans les écoles confessionnelles.

En février 2016, le Conseil d'État a rendu une décision autorisant les professeurs de religion musulmane à porter le foulard à l'école, même pour des



activités autres que l'enseignement, bien que les écoles communautaires flamandes aient refusé d'appliquer la décision. Les écoles publiques ont continué d'avoir le droit d'interdire aux étudiants de porter des vêtements religieux, et la plupart des écoles publiques ont maintenu des politiques restreignant le port du foulard.

En mai 2017, la Wallonie et la Flandre ont voté l'interdiction de l'abattage rituel des animaux. L'interdiction est dirigée contre la pratique de l'abattage des animaux sans leur étourdissement préalable. L'abattage rituel musulman et juif implique d'égorger les animaux sans aucune précaution préalable. La communauté juive a formé un recours en novembre 2017 contre la décision wallonne.

- Perspectives pour la liberté religieuse

Bien que le système de reconnaissance des religions et des philosophies de vie par l'État conduise à un système hiérarchisé discriminatoire, l'État fédéral s'ouvre de plus en plus à la reconnaissance de nouvelles communautés religieuses. Cependant, ce processus est lent.

Les attentats terroristes perpétrés par des islamistes belges à l'aéroport et dans une station de métro à Bruxelles en mars 2016 ont conduit à la création d'une Commission parlementaire d'enquête sur le radicalisme et le terrorisme. Celle-ci manifeste une grande prudence dans ses rapports successifs pour ne pas considérer en bloc tous les musulmans et les islamistes ayant prêté serment d'allégeance à l'État islamique (Daech). Les recommandations suivantes ont été formulées : identifier les canaux de pénétration de l'islamisme en Belgique, mieux pister les terroristes potentiels, accroître la sécurité publique, prévenir la radicalisation des jeunes, et enfin mettre en place des politiques plus inclusives pour les jeunes musulmans potentiellement sensibles à la propagande de l'État islamique.

On estime que 200 à 300 jeunes musulmans belges ont participé à la guerre en Syrie et en Irak. Un certain nombre d'entre eux sont morts lors des combats. Ceux qui sont rentrés en Belgique sont sous surveillance.

*Bien que la pratique religieuse soit autorisée par la constitution. La Belgique est un état neutre. La Belgique est de tradition catholique depuis le haut Moyen Âge mais ce culte cohabite maintenant avec d'autres religions.*

- Le protestantisme en Belgique

Max Weber a mis en évidence dans l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme la contribution unique du protestantisme à la création d'une culture favorable à la liberté d'entreprendre et au capitalisme, culture qui s'est à présent imposée à l'échelle mondiale. Au XVII<sup>e</sup> siècle, de nombreux entrepreneurs protestants originaires des Pays-Bas méridionaux se réfugient en Hollande et contribuent au développement économique de la région. L'entrepreneur tournaisien, Isaac Le Maire, fonde la célèbre compagnie néerlandaise des Indes, dont il est gouverneur en 1602. L'industriel liégeois, Louis de Geer, est à l'origine de l'immigration de milliers d'ouvriers wallons en Suède et est considéré comme le père de la sidérurgie suédoise. Lors de la constitution de la Société Générale de Belgique en 1822, 7 des 36 personnalités fondatrices étaient protestantes. Walthère Frère-Orban fonde la Banque nationale de Belgique, en 1850, le Crédit communal de Belgique (1860) et la Caisse générale d'épargne et de retraite. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les banquiers et industriels protestants, Jacques Engler, Frédéric Basse, Henri Schumacher (Société Générale) et Frédéric-Guillaume Brugmann (Banque de Belgique) sont à la tête de l'industrie. De nombreuses entreprises belges ont été créées par des protestants.

- *Eglise Protestante et social*

Les protestants ont joué un rôle pionnier dans le domaine social. Au XVI<sup>e</sup> siècle, des caisses d'entraide sont créées par la communauté réformée de Tournai. Plus tard, le pasteur Henri Daniel Guyot originaire de Blegny est le fondateur du premier institut pour sourds des Pays-Bas en 1790. Au XIX<sup>e</sup> siècle, des pasteurs s'engagent dans la lutte contre l'alcoolisme et la prostitution. Ils contribuent à l'alphabétisation des milieux ouvriers, en encourageant la lecture de la Bible. En parallèle, des organisations de type Croix-Bleue luttent contre les assuétudes, travail salué par le socialiste Emile Vandervelde. C'est à cette époque que le peintre Vincent van Gogh séjourne au Borinage parmi les ouvriers, comme évangéliste. Le 5 mai 1889, l'adjutant Rankin et les capitaines Velleema et Haas implantent l'Armée du Salut en Belgique. Dans le Borinage, des soins de santé sont fournis aux défavorisés par les associations de diaconie, sans tenir compte des opinions religieuses des patients. Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'Armée du Salut et d'autres associations sont à l'œuvre auprès des plus démunis.

- *Actualités sur l'évolution de l'église évangélique en Belgique*

Il existe près de 230 églises évangéliques à Bruxelles. Elles attirent principalement des migrants d'origine africaine et sud-américaines. (Reportage réalisé en juin 2013).

Un certain nombre d'églises évangéliques ouvrent ainsi chaque année leurs portes dans la capitale, que ce soit dans de simples habitations, d'anciens ateliers ou espaces commerciaux. Le Conseil administratif du Culte protestant et évangélique (CACPE) reconnaît aujourd'hui pas moins de 178 églises en Région bruxelloise, dont 140 font partie du Synode fédéral ( Le Synode fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique est une union évangélique nationale, de 18 dénominations chrétiennes évangéliques et 500 églises en Belgique. Son siège se situe à Bruxelles. Son président est Geert W. Lorein. )

Alors que, dans la capitale, les lieux de culte catholiques sont de plus en plus désertés, voire désacralisés, le nombre d'églises évangéliques ne peut répondre à la demande, surtout issue des communautés latino-américaines et d'Afrique centrale.

Dans les églises évangéliques, les fidèles viennent en famille et toutes les tranches d'âge sont présentes. *"Ici, on le privilège d'avoir un lien direct avec notre créateur. On reste dans l'intimité avec Dieu"*, résume Bosco, un habitant de Wemmel âgé de 28 ans. *"Quand je peux, je viens aussi le mardi, sinon je commence à penser mal. Je me fortifie avec la parole de Dieu"*, insiste Marie-Louise, 43 ans, de Dilbeek.

### III. Organisations et associations chrétiennes sur place en Belgique.

Plusieurs organisations chrétiennes existent sur le territoire belge et elles se regroupent en une grande structure (Le synode fédéral).

- Le Synode fédéral de Belgique.

Le Synode Fédéral a été fondé au début de 1998 en tant qu'organisation représentative de trois groupements évangéliques existants : la Fédération

Évangélique Francophone de Belgique (FEFB), l'Évangélique Alliantie Vlaanderen (EAV ; Alliance Évangélique de Flandre) et le Verbond van Vlaamse Pinkstergemeenten (VVP ; Alliance d'Églises Pentecôtistes Flamandes ). Diverses autres dénominations se sont également affiliées ultérieurement au Synode Fédéral.

Lors de la fondation du Synode Fédéral, le but principal était de donner aux Églises évangéliques une possibilité de représentation propre auprès des autorités belges et de participation à la gestion des différents domaines que les autorités ouvrent aux cultes reconnus : émissions de radio et de télévision, enseignement religieux dans les écoles officielles, et les diverses aumôneries (militaires, pénitentiaires, hospitalières).

Depuis 1839, le prédécesseur de l'Église Protestante Unie de Belgique (ÉPUB) a été considéré par le gouvernement comme interlocuteur pour le culte protestant et évangélique. Pendant plus d'un siècle et demi, différentes églises protestantes et évangéliques ont essayé, avec un succès inégal, d'obtenir une reconnaissance gouvernementale hors des structures de l'interlocuteur usuel, mais en général, tôt ou tard, on se faisait représenter par ce qui est maintenant l'ÉPUB. Du fait de la forte croissance des églises évangéliques après la seconde guerre mondiale, et surtout depuis les années 1970, cette position de monopole, héritée du passé, fut ressentie comme de plus en plus insatisfaisante.

Peu après sa fondation, le Synode Fédéral a introduit une demande officielle de reconnaissance auprès du Ministère de la Justice. Le but de cette demande était de partager la représentation officielle du culte protestant avec l'église protestante historique, et non à obtenir un monopole.

En conséquence de quoi, sur proposition du Ministère de la Justice, des négociations débutèrent en 1999, entre le Synode Fédéral et l'ÉPUB, en vue d'ériger un organe représentatif commun qui représenterait le culte protestant reconnu. On y a travaillé pendant un peu moins de quatre ans, dans un esprit de confiance croissante. Le 9 novembre 2002, une proposition complètement élaborée, relative à un « Conseil administratif du culte protestant et évangélique » (C.A.C.P.E.) fut alors proposée au vote des deux Assemblées synodales : celle de l'ÉPUB et celle du Synode Fédéral. Des deux côtés, la proposition a été approuvée à une large majorité. L'accord entra en vigueur le 1 janvier 2003.

Le Synode Fédéral n'organise aucune activité religieuse, telles que des cultes, des réunions de prière ou des publications religieuses. Ces domaines ressortent de la responsabilité des églises et dénominations affiliées.

Tous les membres ont l'occasion d'exprimer leurs positions sur divers problèmes de la vie religieuse protestante aux Assemblées synodales, tenues une ou deux fois par an. Le Conseil exécutif du Synode Fédéral prépare les Assemblées synodales, exécute les décisions prises et les communique aux instances extérieures concernées (ÉPUB, C.A.C.P.E : Conseil d'administration du culte protestant et évangélique, autorités), et gère les affaires courantes.

Aujourd'hui, le Synode Fédéral représente plus de 500 églises en Belgique, regroupées en dix-neuf dénominations, avec une population évaluée à 140.000 personnes, enfants compris.

## IV. Missions

- ❖ Faire découvrir au peuple belge le véritable.

La Belgique ne manque pas de pratique religieuse comme l'atteste la présence d'un certain nombre de religions présentes sur le sol. Ce que l'on constate est que cela n'améliore ni les mœurs, ni le quotidien des belges emprisonnés dans un système qui les empêchent de chercher et de découvrir la personne de DIEU à travers le message de la croix. Je pense notamment à l'œuvre que l'apôtre à effectuer à EPHESE ; la destruction des forteresses des systèmes de pensée, une formation de disciples aguerris pour maintenir la flamme me paraissent être une mission qui attend le corps du christ en Belgique. L'exercice de la « Grande Commission » s'impose.

« Allez et faites des nations des disciples » Matthieu 28 ; 18

- ❖ Les Entités clairement identifiées

### *Les 7 entités de Bruxelles*

- **L'esprit de suicide** avec un tus de 6 suicides par jour, la Belgique est le 6ème pays de l'union européenne avec le plus haut taux de suicide par habitant.

- **L'esprit de prostitution** : Chaque année plus de 6000 étudiantes se prostitue en dehors des maisons closes, le marché du sexe est en augmentation croissante chaque jour en Belgique a la prostitution nous pouvons rajouter la **drogue, l'alcool**
- **L'esprit de divorce** : la Belgique fait partie de ses pays ayant un fort taux de suicide beaucoup de personnes préfèrent même rester en couple mais ni paxé (comme en France) ni marié et le divorce est plus élevé dans le milieu dit chrétien que païen.
- **L'esprit d'homosexualité** : de plus en plus de lois, de fêtes, d'émission sont mises sur pied pour encourager l'homosexualité ce qui est un problème pour les chrétiens
- **L'esprit de sorcellerie** : il existe en Belgique deux villes principales où la sorcellerie est encouragée, enseigner...l'une d'elle Vielsam est la capitale européenne de la sorcellerie dite fête du sabbat des macralles de vielsam elle est une fête qui regroupe tous les 20 juillet tous les sorciers a vielsam des stands sont installés ou sont vendus tous fétiches, charmes potions sort etc...
- **L'esprit de Medium(voyance)** : de même la Belgique est parmi les pays où le taux de consultations des voyant est élevé les gens étant dépressifs etc... ils ont tendance à se tourner vers ces mediums.
- **L'esprit d'incrédulité** ; les belges en majorité sont incroyants, ils ne veulent pas croire en Jésus mais cela peut être du a l'atmosphère de la Belgique qui est bloqué par les choses occultes et sataniques.il n'existe aucune chaine de télé chrétienne

A cet effet, un combat spirituel sera engagé pour la délivrance des âmes.